

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES LOURDS

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

— 2018 —



JANVIER 2019
19-03

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Résumé | 3 |
| 1. Caractéristiques de l'activité 2018 | 10 |
| 1.1. Installations de contrôle | 10 |
| 1.2. Caractéristiques des contrôleurs | 12 |
| 1.3. Parc contrôlé | 13 |
| 2. État du parc contrôlé | 16 |
| 2.1. Taux de prescription de Contre-Visites | 16 |
| 2.2. Résultats par fonction..... | 17 |
| 2.2.1. Période du 1er janvier au 19 mai 2018 | 17 |
| 2.2.2. Période du 20 mai au 31 décembre 2018 | 20 |
| 2.3. Résultats par défaillance | 23 |
| 2.3.1. Période du 1 ^{er} janvier au 19 mai 2018 | 23 |
| 2.3.2. Période du 20 mai au 31 décembre 2018 | 25 |
| 3. Caractéristiques de l'activité 2018 par région | 27 |
| ANNEXE..... | 29 |
| LEXIQUE | 49 |

Les volumes d'activité 2017 peuvent être légèrement différents entre ceux mentionnés dans les bilans 2017 et 2018 suite à l'actualisation permanente des données reçues à l'UTAC/OTC.

Les règles d'arrondissement mises en œuvre peuvent générer des différences de $\pm 0,01$ entre les différentes données affichées.

Toute reproduction partielle ou totale de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'UTAC/OTC.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

RÉSUMÉ

Le Contrôle Technique des Véhicules Lourds a concerné en 2018 :

- les véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant 1 an dans le courant de l'année 2018 ou dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2018,
- les véhicules de Transport en Commun de Personnes, dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant 6 mois dans le courant de l'année 2018 ou dont le délai de validité de contrôle arrivait à échéance en 2018.
- les véhicules de transport de matières dangereuses dont le poids total en charge est inférieur à 3,5 tonnes, atteignant 4 ans dans le courant de l'année 2018 ou dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2018,
- les véhicules M1 dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant 4 ans dans le courant de l'année 2018 ou dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2018.

Un changement de nomenclature est intervenu le 20 mai 2018.

Jusqu'au 19 mai 2018, les Contrôles Techniques portent sur 16 fonctions, comprenant 306 points de contrôle pouvant conduire à **1451** défaillances dont **653** défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite,

- majeures pour **465** d'entre elles,
- critiques pour **188** d'entre elles.

Au 31 décembre 2018, les Contrôles Techniques portent sur 14 fonctions, comprenant 206 points de contrôle pouvant conduire à **842** défaillances dont **656** défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite,

- majeures pour **496** d'entre elles,
- critiques pour **180** d'entre elles.

Au 31 décembre 2018, le dispositif français de Contrôle Technique des Véhicules Lourds comporte **386** centres de contrôle.

Les **386** centres de contrôle se répartissent en **229** centres rattachés à l'un des 2 réseaux agréés, (AUTO BILAN France et VIVAUTO PL) et **157** centres non rattachés.

Ces chiffres traduisent une augmentation du nombre d'installations de contrôle agréées de **0,78 %** par rapport au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, il a été réalisé **1 220 096** Contrôles Techniques dont **1 094 822** Contrôles Techniques Périodiques et **125 274** Contre-Visites. Ces volumes représentent une augmentation de **4,20 %** du nombre de Contrôles Techniques par rapport au 31 décembre 2017, période au cours de laquelle le nombre de contrôles réalisés était de 1 170 896 (1 077 259 Contrôles Techniques Périodiques et 93 637 Contre-Visites).

Au 31 décembre 2018, sur les **1 094 822** Contrôles Techniques Périodiques, **158 668** soit **14,49 %** sont non-conformes (11,00 % jusqu'au 19 mai et 16,91 % à partir du 20 mai). Ce taux de prescription de Contre-Visites constaté au 31 décembre 2018 est en hausse par rapport à celui du 31 décembre 2017 qui était de 10,39 %.

Au 31 décembre 2018, **11,73 %** des Contrôles Techniques Périodiques (8,06 % jusqu'au 19 mai et 14,27 % à partir du 20 mai), 7,65 % au 31 décembre 2017, ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visites pour défaillance majeure.

Au 31 décembre 2018, **2,76 %** des Contrôles Techniques Périodiques (2,93 % jusqu'au 19 mai et 2,64 % à partir du 20 mai), 2,74 % au 31 décembre 2017, ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visites pour défaillance critique.

Au 31 décembre 2018, concernant les Véhicules Lourds, le pourcentage de Contrôles Techniques Périodiques ne présentant aucune des défaillances prévues à l'annexe I de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié, est en augmentation par rapport au 31 décembre 2017. Il s'établit à **15,88 %** au 31 décembre 2018 (9,33 % jusqu'au 19 mai et 20,41 % à partir du 20 mai) alors qu'il était de 9,43 % au 31 décembre 2017.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

Pour la période du 1^{er} janvier au 19 mai, pour chacune des fonctions¹, les principales défaillances motivant la prescription d'une Contre-Visite concernent pour l'ensemble des véhicules contrôlés :

- La fonction FREINAGE pour 4,84% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 1,42% pour un déséquilibre important du frein de service,
- 1,32% pour une efficacité globale insuffisante du frein de service,
- 1,21% pour un déséquilibre notable du frein de service,
- 0,36% pour un déséquilibre important du frein de secours.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 4,62% au 31 décembre 2017.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES TCP pour 3,39% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 0,71% pour un mauvais fonctionnement de la porte de service,
- 0,61% pour une détérioration notable de la ceinture,
- 0,33% pour un non fonctionnement de la commande de porte de secours,
- 0,29% pour l'absence de l'attestation de vérification périodique du dispositif ethylo-test anti-démarrage.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 3,22% au 31 décembre 2017.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES MARCHANDISES DANGEREUSES pour 3,20% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 0,74% pour l'absence de contrôle visuel annuel des flexibles citernes,
- 0,57% pour la détérioration notable des gaines et câbles de canalisations,
- 0,47% pour la détérioration notable des feux,
- 0,37% pour un non fonctionnement du coupe-batterie.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 3,16% au 31 décembre 2017.

- La fonction LIAISON AU SOL pour 2,38% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 0,43% pour une détérioration notable des pneumatiques,
- 0,41% pour une montée inadaptée des pneumatiques,
- 0,27% pour un jeu notable de l'axe du ressort,
- 0,19% pour une usure notable des pneumatiques.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,30% au 31 décembre 2017.

- La fonction POLLUTION, NIVEAU SONORE pour 2,00% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 2,07% pour le témoin allumé du dispositif de diagnostic embarqué,
- 1,10% pour l'anomalie de fonctionnement du dispositif de diagnostic embarqué,
- 0,17% pour une fuite notable des fumées d'échappement,
- 0,08% pour une opacité excessive des fumées d'échappement.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,32% au 31 décembre 2017.

¹ Un Contrôle Technique Périodique est déclaré non-conforme pour une fonction donnée s'il est non-conforme pour au moins une des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite appartenant à cette fonction.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

- La fonction ÉCLAIRAGE, SIGNALISATION pour 1,73% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 1,63% pour un dérèglement notable du feu de croisement,
- 0,19% pour un non fonctionnement des feux latéraux d'un même côté,
- 0,16% pour un non fonctionnement des deux feux stop,
- 0,10% pour un non fonctionnement des feux d'encombrement d'un même côté.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,65% au 31 décembre 2017.

- La fonction IDENTIFICATION DU VÉHICULE pour 1,44% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 1,14% pour une charge insuffisante du véhicule pour valider les essais de frein,
- 0,09% pour l'illisibilité de frappe à froid sur le châssis,
- 0,04% pour l'absence de plaque constructeur,
- 0,04% pour une non-concordance de la plaque d'immatriculation avec le certificat d'immatriculation.

Cela traduit une stabilité du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,45% au 31 décembre 2017.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES VÉHICULES ÉCOLES pour 1,35% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 0,71% pour une efficacité globale insuffisante de la double commande au pied,
- 0,32% pour un mauvais fonctionnement de la double commande au pied,
- 0,24% pour l'absence de rétroviseur extérieur complémentaire,
- 0,08% pour le non fonctionnement de la double commande au pied.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,01% au 31 décembre 2017.

- La fonction ÉQUIPEMENTS pour 1,33% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 0,97% pour un défaut de contrôle du limiteur de vitesse,
- 0,59% pour une vérification périodique du chronotachygraphe non effectuée,
- 0,14% pour une détérioration notable de la ceinture,
- 0,13% pour l'absence de plombage du chronotachygraphe sur la boîte de vitesse.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,29% au 31 décembre 2017.

- La fonction DIRECTION pour 1,16% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 0,64% pour un jeu notable de la rotule de direction,
- 0,24% pour une détérioration notable de la rotule de direction,
- 0,14% pour un jeu notable du pivot,
- 0,08% pour un défaut notable d'étanchéité du boîtier de direction.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,10% au 31 décembre 2017.

- La fonction CHASSIS ET ACCESSOIRES DU CHASSIS pour 1,00% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 0,11% pour l'absence d'anti-projection,
- 0,09% pour une détérioration notable de l'anti-encastrement,
- 0,09% pour un défaut notable de fixation de carrosserie,
- 0,08% pour une détérioration notable de la traverse.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,86% au 31 décembre 2017.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

- La fonction VISIBILITÉ pour 0,74% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 0,44% pour une détérioration notable du pare-brise,
- 0,14% pour une détérioration notable du rétroviseur extérieur,
- 0,11% pour l'absence de rétroviseur extérieur,
- 0,04% pour une partie saillante du rétroviseur extérieur.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,69% au 31 décembre 2017.

- La fonction ORGANES MÉCANIQUES pour 0,55% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 0,36% pour une fuite notable du moteur,
- 0,16% pour une fuite notable de la canalisation d'échappement,
- 0,12% pour un défaut notable d'étanchéité du silencieux d'échappement,
- 0,08% pour un défaut notable d'étanchéité du circuit de carburant.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,50% au 31 décembre 2017.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES pour 0,33% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 0,29% pour une non-conformité de la continuité de masse,
- 0,11% pour une détérioration notable de batterie de traction,
- 0,11% pour une détérioration notable des câblages et connecteurs haute tension.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,27% au 31 décembre 2017.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES VÉHICULES DE DÉPANNAGE pour 0,00% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

une seule défaillance soumise à l'obligation de Contre-Visite dans cette fonction :

- 0,00% pour une non concordance du véhicule avec la carte blanche nécessitant une RTI.

Cela traduit une stabilité du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,00% au 31 décembre 2017.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES VÉHICULES SANITAIRES

dont :

aucune défaillance soumise à l'obligation de Contre-Visite dans cette fonction.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

Pour la période du 20 mai jusqu'au 31 décembre, pour chacune des fonctions², les principales défaillances motivant la prescription d'une Contre-Visite concernant pour l'ensemble des véhicules contrôlés :

- La fonction FEUX, DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS ET ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE pour 8,15% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 6,74% pour l'orientation d'un feu de croisement n'étant pas dans les limites prescrites par les exigences,
- 1,89% pour source lumineuse défectueuse ou absente d'un feu de position avant, arrière, latéral, feu de gabarit, feu d'encombrement ou feu de jour,
- 0,87% pour source lumineuse défectueuse du dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière,
- 0,70% pour source lumineuse défectueuse ou manquante des feux de brouillard avant et arrière.

- La fonction ÉQUIPEMENTS DE FREINAGE pour 6,30% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 2,59% pour un déséquilibre notable des performances du frein de service,
- 1,25% pour une efficacité insuffisante du frein de service,
- 0,91% pour un déséquilibre notable des performances du frein de secours,
- 0,55% pour une efficacité insuffisante du frein de secours.

- La fonction CHASSIS ET ACCESSOIRES DU CHASSIS pour 5,35% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 1,69% pour une mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact du pare-chocs, de la protection latérale ou des dispositifs anti-encastrement,
- 1,02% pour des gardes boues ou dispositifs anti-projections manquants, gravement détériorés ou risquant de chuter,
- 0,63% pour une mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement,
- 0,62% pour des pare-chocs, protection latérale ou des dispositifs anti-encastrement manifestement non-conformes aux exigences.

- La fonction CONTRÔLES SUPPLÉMENTAIRES – TCP pour 5,00% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 1,41% pour une signalisation des issues de secours manquante,
- 1,20% pour un fonctionnement défectueux des portes d'entrée ou de sortie,
- 0,50% pour un plombage du dispositif éthylotest anti-démarrage défectueux ou absent,
- 0,48% pour un fonctionnement défectueux des issues de secours.

- La fonction ESSIEUS, ROUES, PNEUS, SUSPENSION pour 4,54% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 0,75% pour une mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu,
- 0,62% pour un pneumatique gravement endommagé ou entaillé,
- 0,60% pour une mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu,
- 0,44% pour un amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave.

² Un Contrôle Technique Périodique est déclaré non-conforme pour une fonction donnée s'il est non-conforme pour au moins une des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite appartenant à cette fonction.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

- La fonction NUISANCES pour 4,35% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 2,23% pour une fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route,
- 2,17% pour un relevé du système OBD indiquant un dysfonctionnement important en opacité,
- 0,50% pour un contrôle impossible des émissions de polluants en opacité,
- 0,22% pour un élément de système de réduction de bruit desserré, endommagé, mal monté, manquant ou manifestement modifié d'une manière néfaste au niveau du bruit.

- La fonction CONTRÔLES SUPPLÉMENTAIRES – TMD pour 4,14% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 1,14% pour une isolation endommagée ou détériorée des composants électriques en arrière de la cabine,
- 0,82% pour l'absence ou la non-conformité de la fiche de suivi des flexibles de citerne,
- 0,76% pour l'absence ou la non-conformité ou la non-fonctionnalité du composant ou raccordement du coupe-batterie, de l'anti-emballement/coup de poing,
- 0,42% pour un composant ou raccordement endommagé ou détérioré des composants électriques en arrière de la cabine.

- La fonction VÉHICULES DESTINÉS A L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE pour 3,30% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 2,29% pour l'absence de la double commande de l'accélérateur,
- 0,84% pour l'absence de la double commande de débrayage,
- 0,73% pour le fonctionnement perturbé de la double commande de débrayage,
- 0,50% pour l'absence de la double commande de freinage.

- La fonction IDENTIFICATION DU VÉHICULE pour 3,07% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 3,30% pour l'absence ou la non-conformité de la carte verte ou de l'attestation des réservoirs GNC,
- 1,69% pour l'absence ou la non-conformité du CID ou du PV d'épreuve des réservoirs GNC,
- 1,48% pour un état du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle,
- 1,06% pour l'absence ou la non-conformité de l'attestation des réservoirs GPL.

- La fonction VISIBILITÉ pour 2,21% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 0,53% pour un miroir ou dispositif rétroviseur inopérant, fortement endommagé ou mal fixé,
- 0,50% pour un lave-glace du pare-brise inopérant,
- 0,49% pour un vitrage fissuré ou décoloré à l'intérieur de la zone de balayage des essuies glaces ou de vision des rétroviseurs extérieurs,
- 0,28% pour un dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non-conforme aux exigences.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

- La fonction DIRECTION pour 1,90% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 1,11% pour une usure excessive des articulations de la timonerie de direction,
- 0,57% pour un capuchon anti-poussière manquant ou gravement détérioré de la timonerie de direction,
- 0,50% pour un jeu de la timonerie de direction entre des organes qui devraient être fixes,
- 0,21% pour un manque d'étanchéité du boîtier ou de la crémaillère de direction.

- La fonction AUTRE MATÉRIEL pour 1,93% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 0,63% pour la non-conformité de l'extincteur aux exigences,
- 0,42% pour la plaque d'installation ou de vérification du chronotachygraphe manquante, illisible ou périmée,
- 0,39% pour la non-conformité du limiteur de vitesse aux exigences,
- 0,30% pour extincteur manquant.

- La fonction VÉHICULES DE DÉPANNAGE

dont :

aucune défaillance soumise à l'obligation de Contre-Visite dans cette fonction.

- La fonction VÉHICULES DE TRANSPORT SANITAIRE

dont :

aucune défaillance soumise à l'obligation de Contre-Visite dans cette fonction.

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ 2018

1.1. INSTALLATIONS DE CONTRÔLE

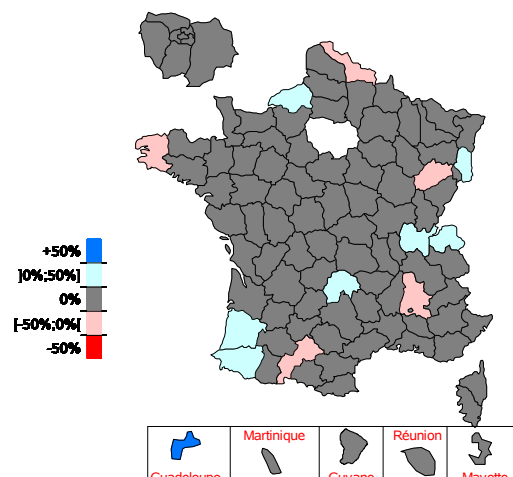
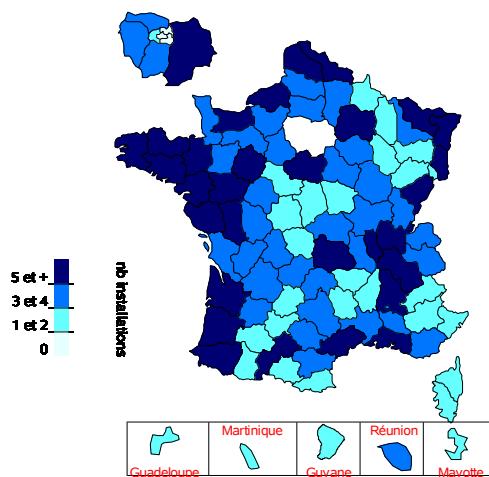
| <u>AU 31 DÉCEMBRE 2017</u> | | <u>AU 31 DÉCEMBRE 2018</u> | |
|---|------------|---|------------|
| CENTRES DE CONTRÔLE | 383 | CENTRES DE CONTRÔLE | 386 |
| DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU | 157 | DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU | 157 |
| SOIT UN TOTAL DE 383 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES | | SOIT UN TOTAL DE 386 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES | |

| <u>LES ÉCARTS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2017 ET LE 31 DÉCEMBRE 2018</u> | | | |
|--|-----------|---|----------|
| <u>INSTALLATIONS NOUVELLEMENT AGRÉÉES</u> | | <u>INSTALLATIONS DONT L'AGRÉMENT A ÉTÉ ANNULÉ</u> | |
| CENTRES DE CONTRÔLE | 12 | CENTRES DE CONTRÔLE | 9 |
| DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU | 5 | DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU | 5 |
| SOIT UN TOTAL DE 12 INSTALLATIONS NOUVELLEMENT AGRÉÉES EN 2018 DONT 9 OUVERTURES | | SOIT UN TOTAL DE 9 INSTALLATIONS DONT L'AGRÉMENT A ÉTÉ ANNULÉ EN 2018 DONT 6 FERMETURES | |
| SOIT 383 + 12 - 9 = 386 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018 | | | |

Le nombre d'installations de contrôle et de contrôleurs en date du 31/12/2017 peut être différent entre le bilan établi en 2018 et celui établi en 2017. Cela est dû à l'actualisation permanente du Registre National des Centres et des Contrôleurs.

NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CONTRÔLE DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2018

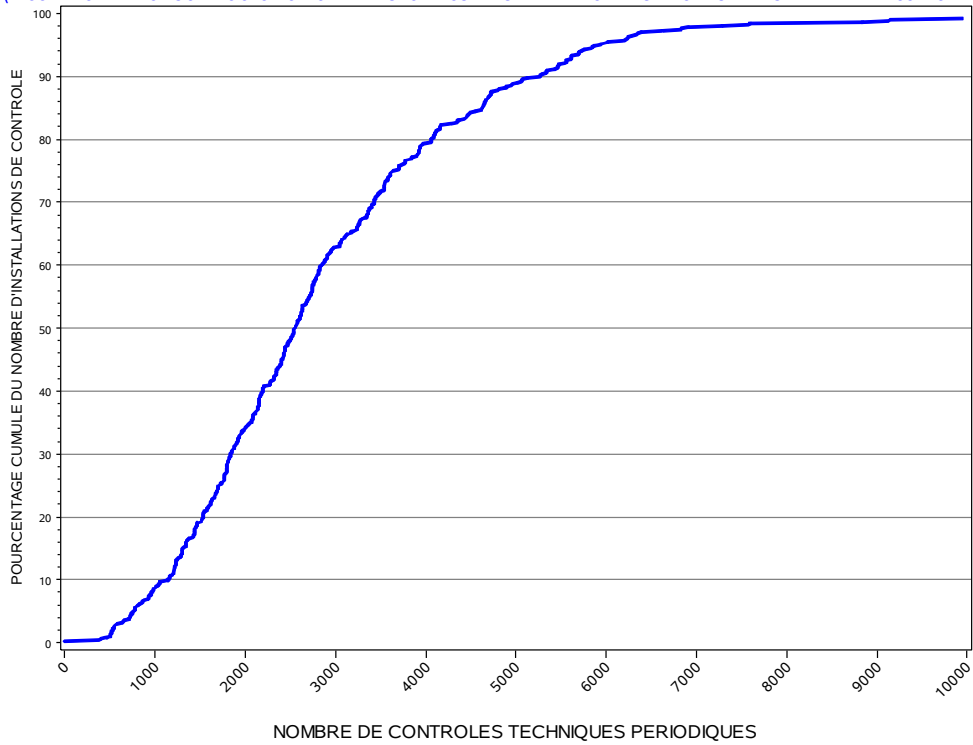
VARIATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CONTRÔLE PAR DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2018, PAR RAPPORT AU 31 DÉCEMBRE 2017



Augmentation nationale du nombre d'installations de contrôle de 0,78 % au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017

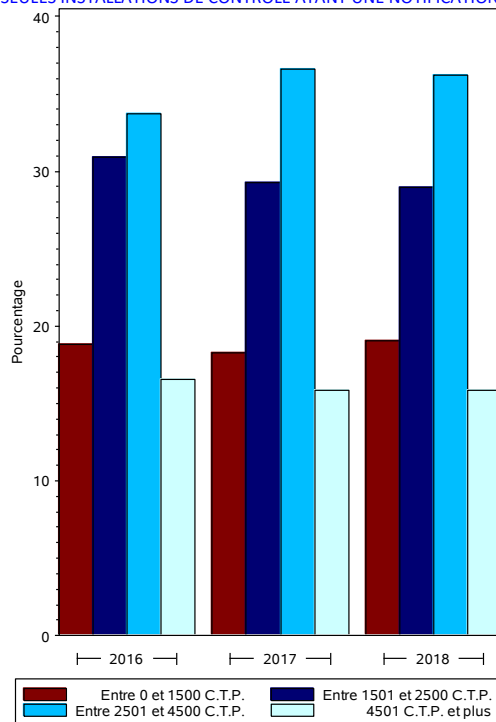
RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES RÉALISÉS

(RÉSULTATS ÉTABLIS POUR LES SEULES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN)



Ainsi 50% des installations de contrôle ayant une notification de plus d'un an ont réalisé au moins **2557 Contrôles Techniques Périodiques** au 31 décembre 2018.

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE SELON LEUR ACTIVITÉ (RÉSULTATS ÉTABLIS POUR LES SEULES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN)



1.2. CARACTÉRISTIQUES DES CONTRÔLEURS

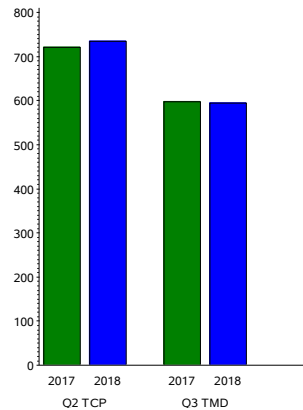
NOMBRE DE CONTRÔLEURS

Nombre de contrôleurs agréés au 31 décembre 2017 : 770

Nombre de contrôleurs agréés au 31 décembre 2018 : **789**

Soit une variation de : **+2,47 %**

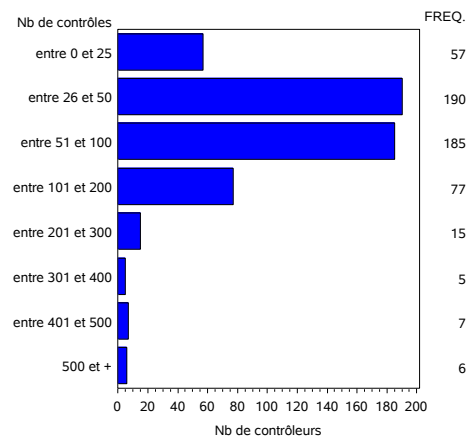
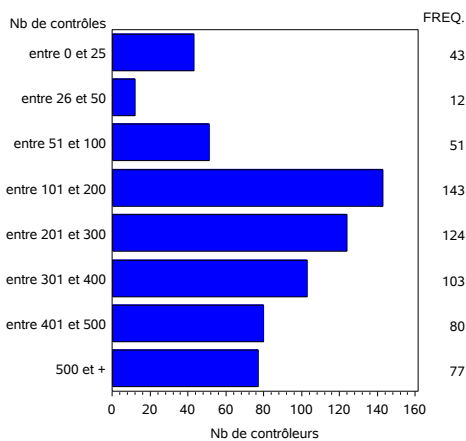
RÉPARTITION DES CONTRÔLEURS AGRÉÉS ET HABILITÉS Q2 Q3 EN FONCTION DE LEUR HABILITATION



DISTRIBUTION DU NOMBRE DE CONTRÔLEURS AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN AU 31 DÉCEMBRE 2018

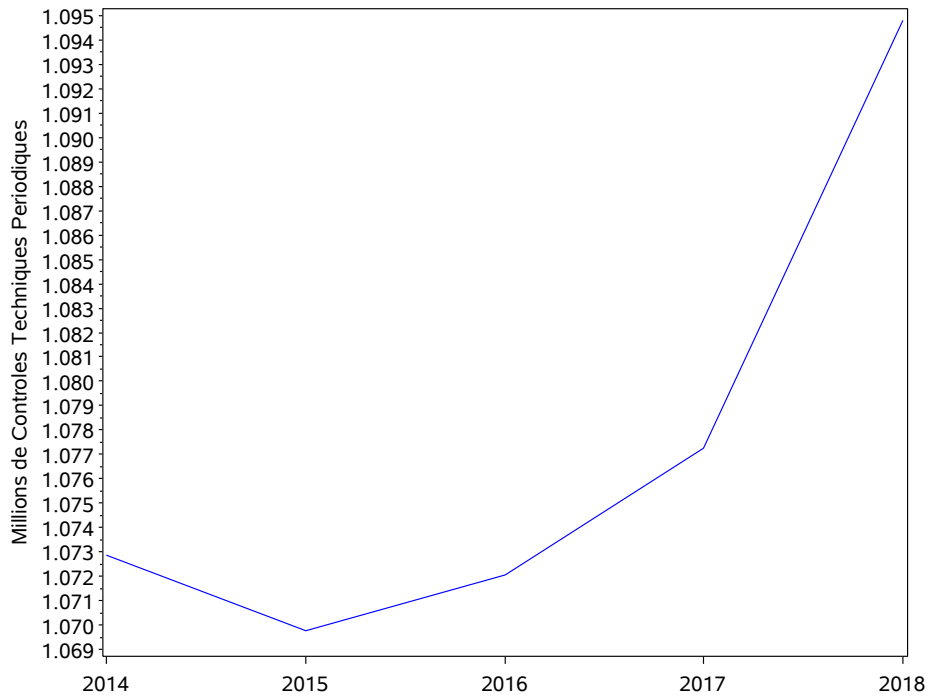
EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TCP RÉALISÉS EN 2018

EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TMD RÉALISÉS EN 2018

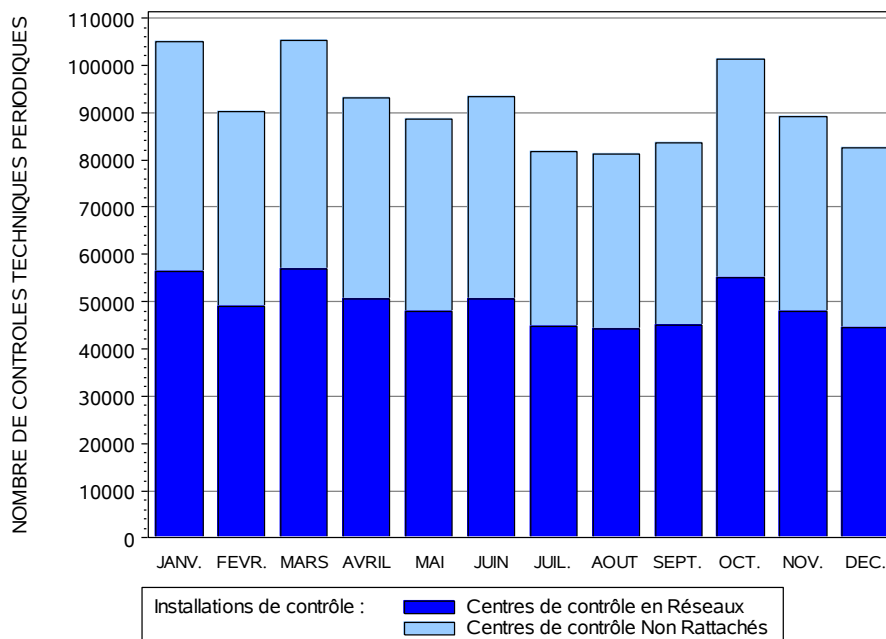


1.3. PARC CONTRÔLÉ

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES
POUR LES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES



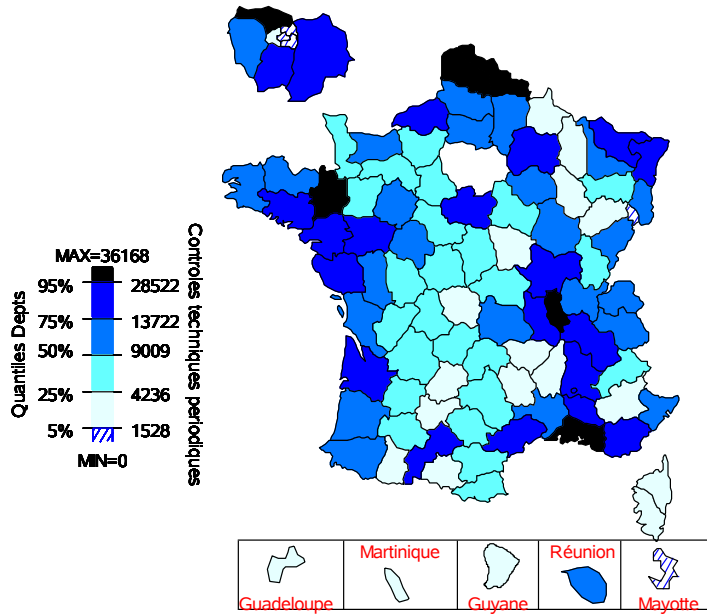
ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018
POUR LES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES



NOMBRE DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR DÉPARTEMENT

Dans la carte ci-dessous :

- 5% des départements ont un nombre de C.T.P. inférieur à 1528
- 50% des départements ont un nombre de C.T.P. inférieur à 9009
- 5% des départements ont un nombre de C.T.P. supérieur à 28522



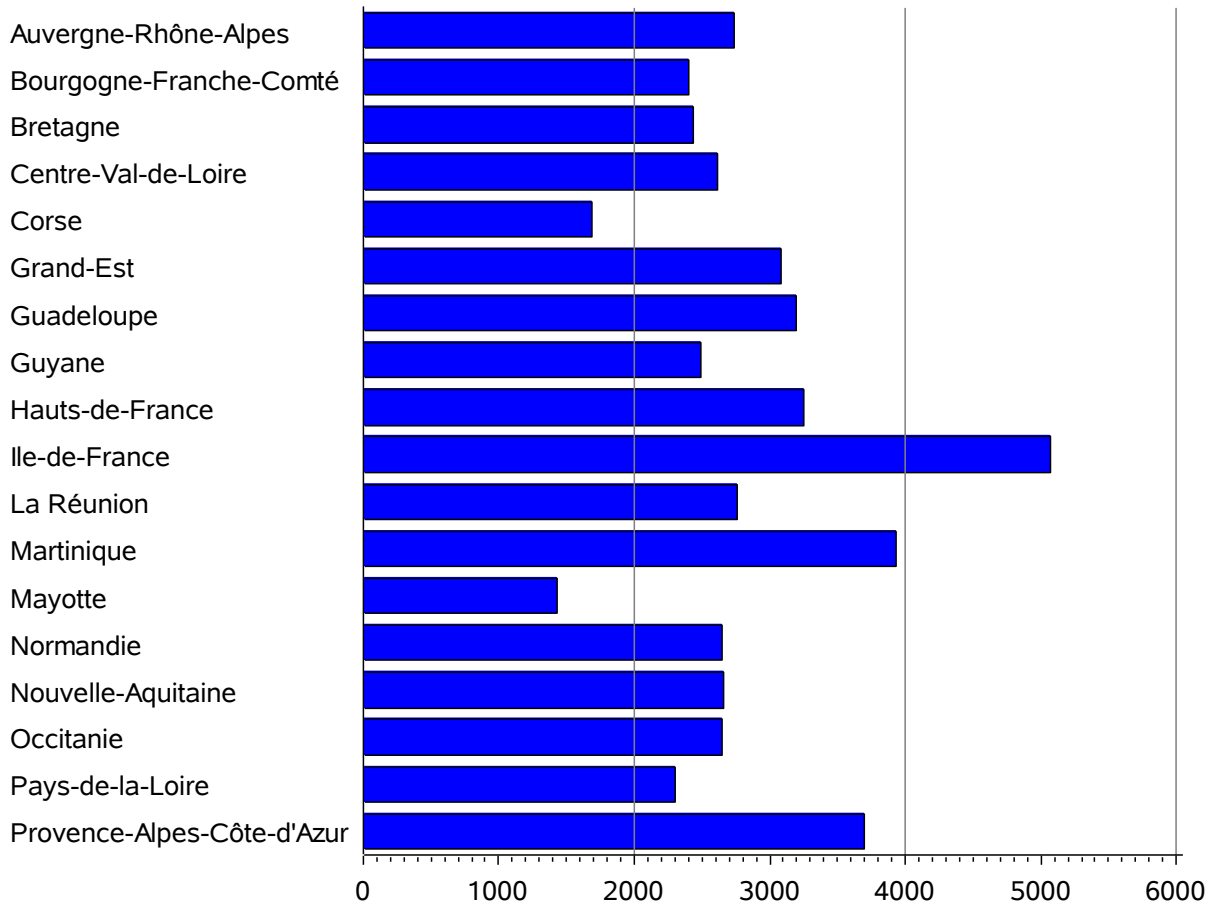
Le nombre de Contrôles Techniques Périodiques varie de **1 245 (Territoire de Belfort)** à **36 168 (Bouches du Rhône)**.

NB : Aucun centre dans les départements (Ville de Paris, Seine Saint Denis et Val de Marne).

La moyenne nationale est de **10 840**.

EFFECTIFS DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR CATÉGORIE DU VÉHICULE AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET AU 31 DÉCEMBRE 2017

| | | Nombre de C.T.P. | | | |
|-----------------------|--------------|------------------|------------------|----------------------|-------------------------|
| | | 2017 | 2018 | 2018 jusqu'au 19 mai | 2018 à partir du 20 mai |
| Véhicules Motorisés | TCP | 180 148 | 183 747 | 71 231 | 112 516 |
| | TMD | 24 132 | 24 303 | 9 542 | 14 761 |
| | Autres | 539 608 | 549 884 | 227 973 | 321 911 |
| | Total | 743 888 | 757 934 | 308 746 | 449 188 |
| Véhicules Remorqués | TMD | 17 355 | 17 296 | 7 017 | 10 279 |
| | Autres | 316 016 | 319 592 | 132 067 | 187 525 |
| | Total | 333 371 | 336 888 | 139 084 | 197 804 |
| Tous Véhicules | | 1 077 259 | 1 094 822 | 447 830 | 646 992 |

NOMBRE MOYEN DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR RÉGION ET PAR INSTALLATION³

Le volume moyen annuel de Contrôles Techniques Périodiques par installation de contrôle est au 31 décembre 2018 de **2 857**. Il varie de **1 433** Contrôles Techniques Périodiques pour Mayotte à **5 071** Contrôles Techniques Périodiques pour l'Île de France.

³ Le nombre moyen de Contrôles Techniques Périodiques par installation de contrôle est déterminé en tenant compte des dates d'ouverture et de fermeture de chaque installation.

2. ÉTAT DU PARC CONTRÔLÉ

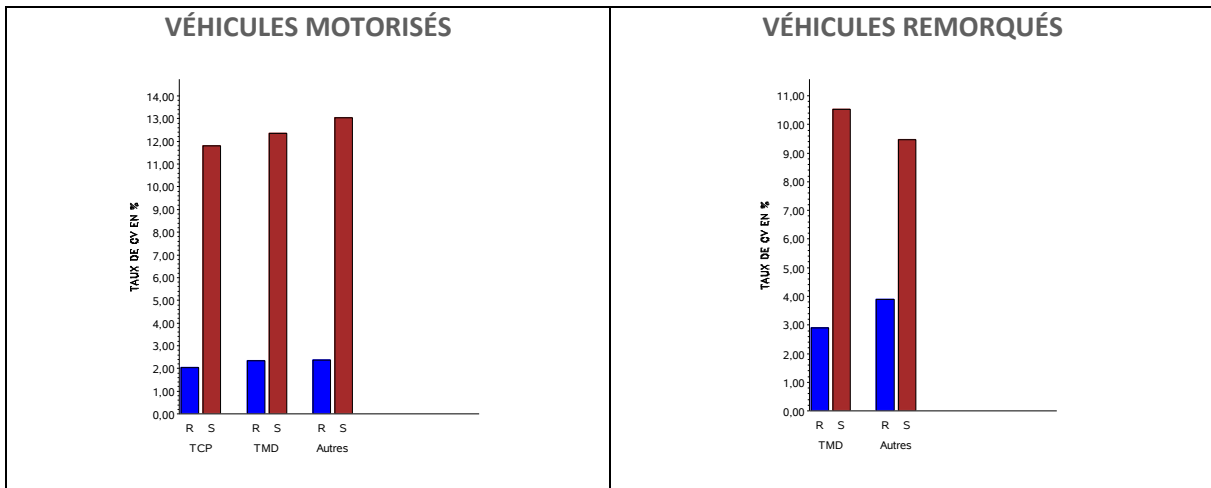
2.1. TAUX DE PRESCRIPTION DE CONTRE-VISITES

Au 31 décembre 2018, sur les **1 094 822** Visites Techniques Périodiques, **158 668** soit **14,49 %** sont déclarées non-conformes.

Ce taux est en augmentation par rapport au 31 décembre 2017 où il était de 10,39 %.

| | Taux CV global en % | | | |
|--------------------------------------|---------------------|-------|----------------------|-------------------------|
| | 2017 | 2018 | 2018 jusqu'au 19 mai | 2018 à partir du 20 mai |
| Véhicules Motorisés TCP | 9,40 | 13,84 | 10,21 | 16,14 |
| Véhicules Motorisés TMD | 9,78 | 14,71 | 10,84 | 17,22 |
| Autres Véhicules Motorisés | 10,64 | 15,40 | 11,26 | 18,33 |
| Total des Véhicules Motorisés | 10,31 | 15,00 | 11,01 | 17,74 |
| Véhicules Remorqués TMD | 10,96 | 13,41 | 11,37 | 14,81 |
| Autres Véhicules Remorqués | 10,56 | 13,35 | 10,95 | 15,04 |
| Total des Véhicules Remorqués | 10,58 | 13,35 | 10,97 | 15,03 |
| Tous Véhicules | 10,39 | 14,49 | 11,00 | 16,91 |

Le taux de prescription de Contre-Visites varie sensiblement avec la catégorie du véhicule contrôlé. Il est de **15,00 %** pour les Véhicules Motorisés et de **13,35 %** pour les Véhicules Remorqués.



Pour les véhicules motorisés, le taux de prescription de Contre-Visites est de :

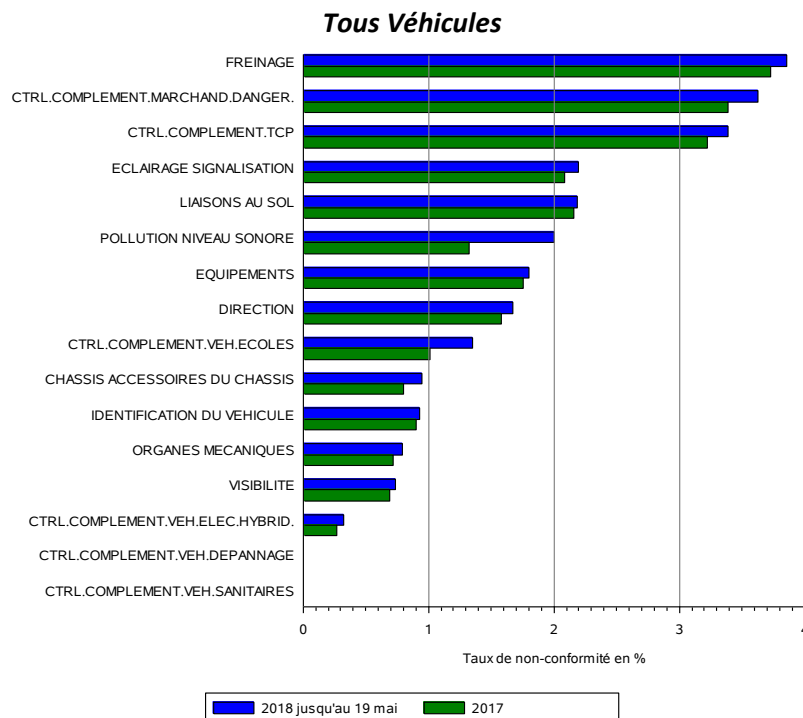
- 13,84 % pour les TCP,
- 14,71 % pour les TMD,
- et 15,40 % pour les autres motorisés.

2.2. RÉSULTATS PAR FONCTION

2.2.1. Période du 1er janvier au 19 mai 2018

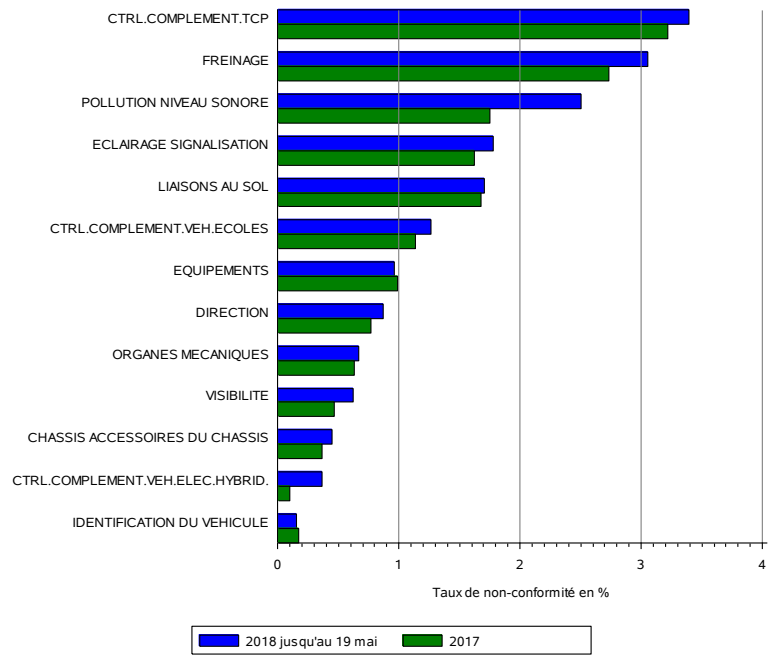
PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTRE-VISITES PAR FONCTION⁴

VÉHICULES MOTORISÉS

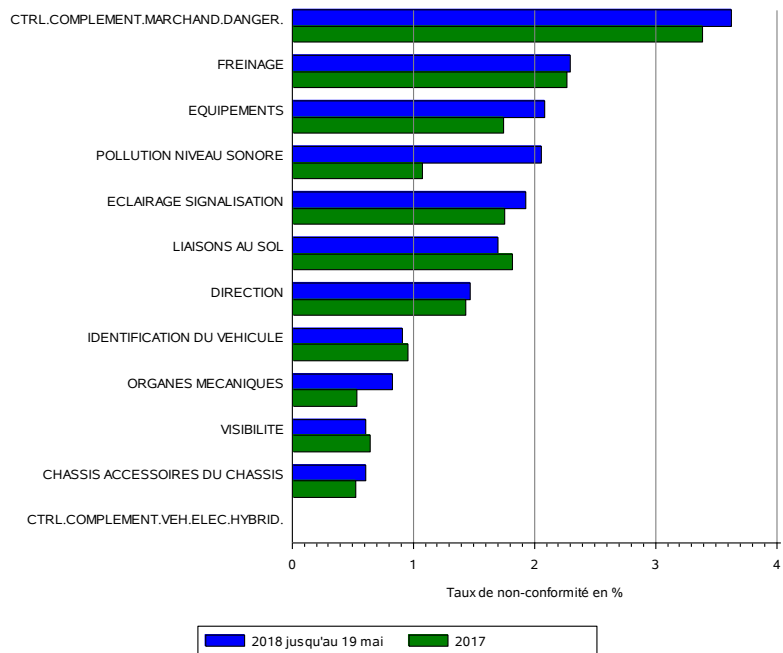


⁴ Un Contrôle Technique Périodique est déclaré non-conforme pour une fonction donnée s'il est non-conforme pour au moins une des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite appartenant à cette fonction.

TCP

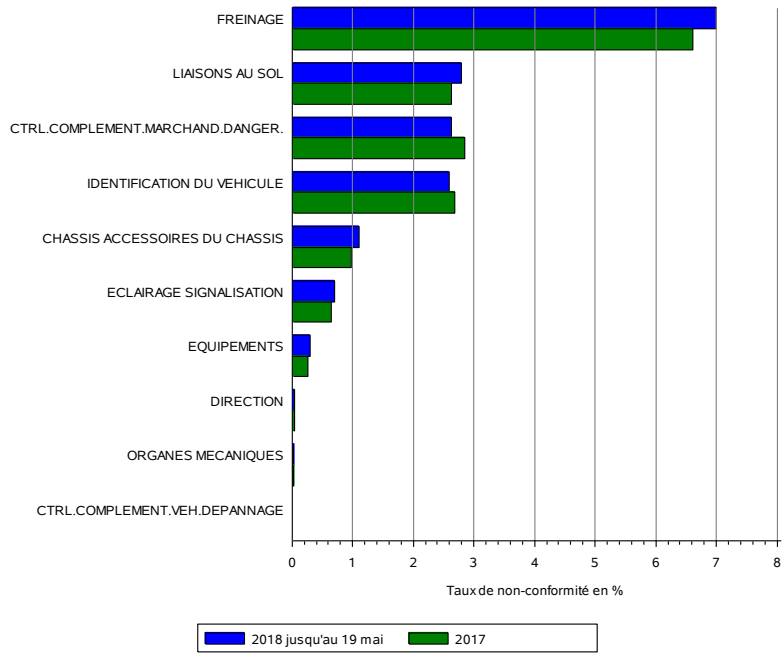


TMD

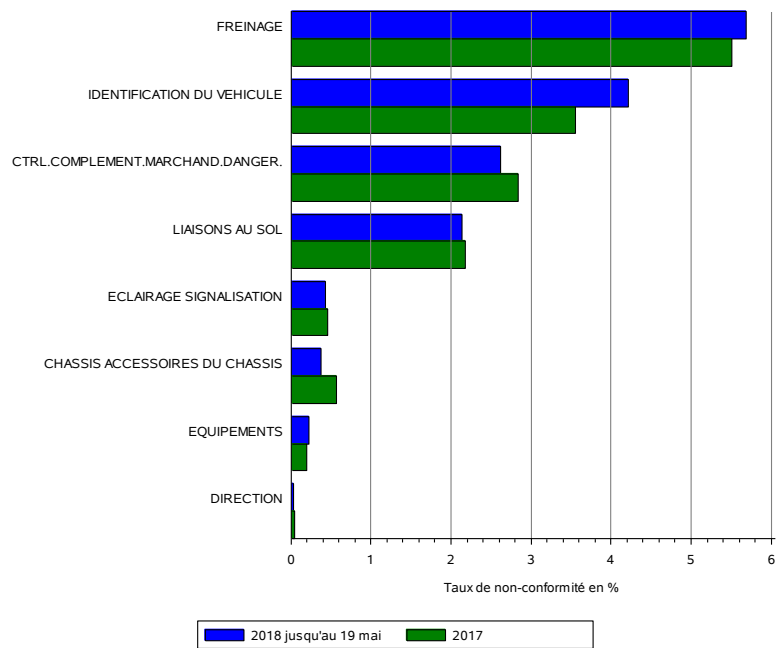


VÉHICULES REMORQUÉS

Tous Véhicules



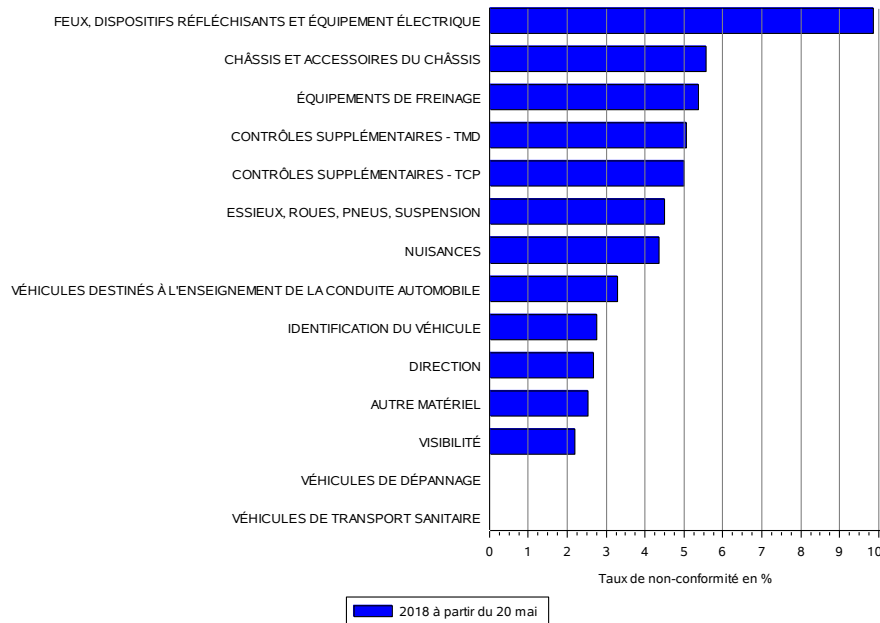
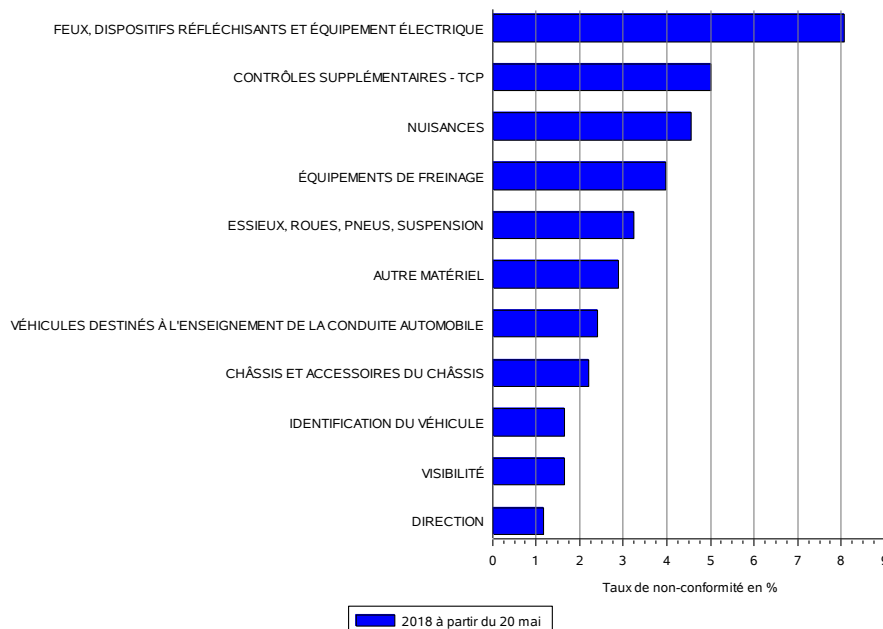
TMD



2.2.2. Période du 20 mai au 31 décembre 2018

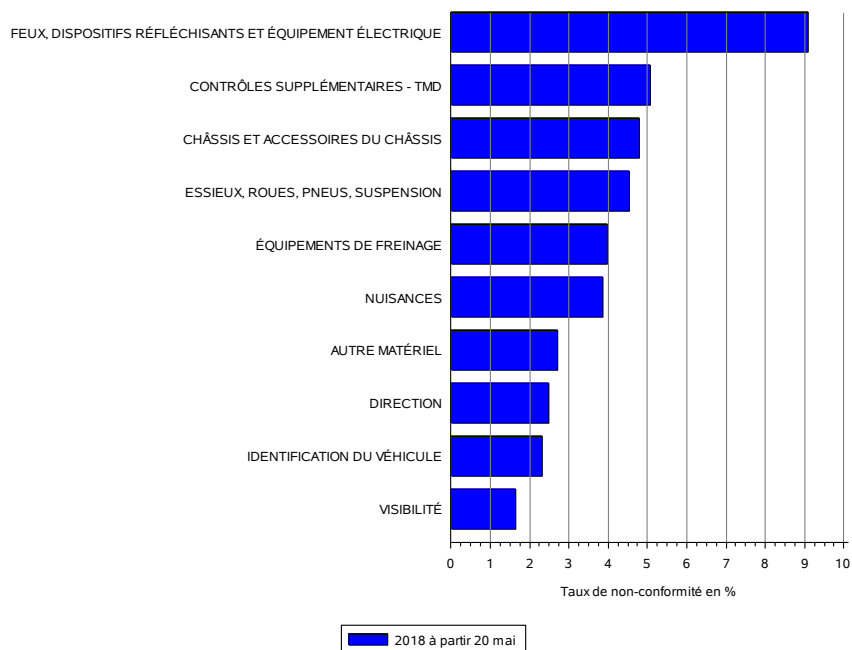
PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTRE-VISITES PAR FONCTION⁵

VÉHICULES MOTORISÉS

Tous Véhicules*TCP*

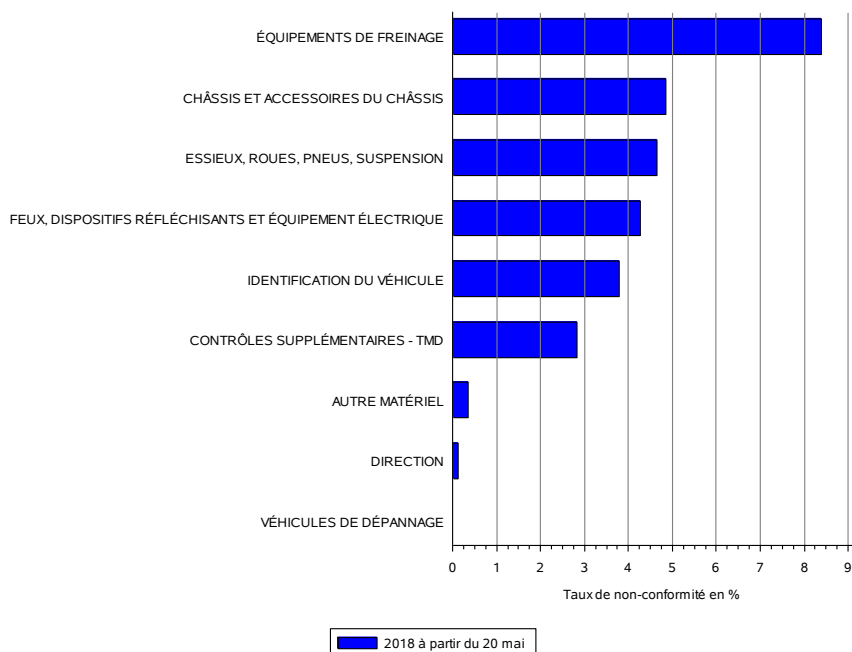
⁵ Un Contrôle Technique Périodique est déclaré non-conforme pour une fonction donnée s'il est non-conforme pour au moins une des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite appartenant à cette fonction.

TMD

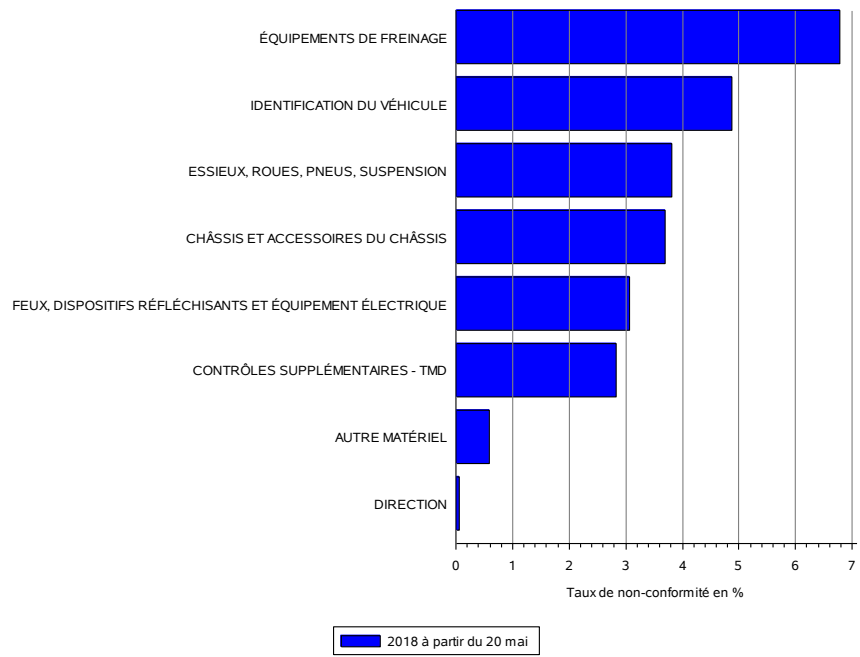


VÉHICULES REMORQUÉS

Tous Véhicules



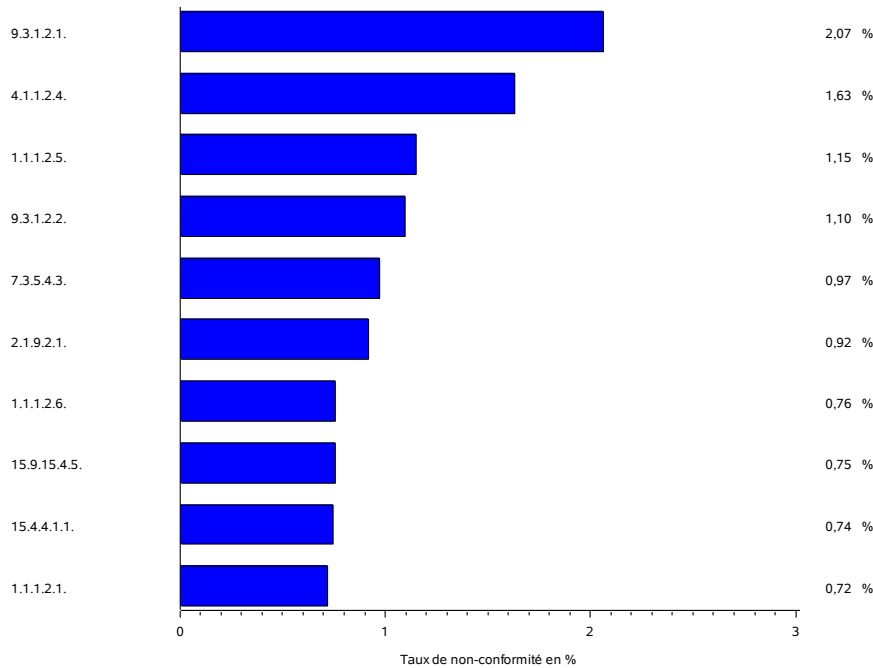
TMD



2.3. RÉSULTATS PAR DÉFAILLANCE⁶

2.3.1. Période du 1^{er} janvier au 19 mai 2018

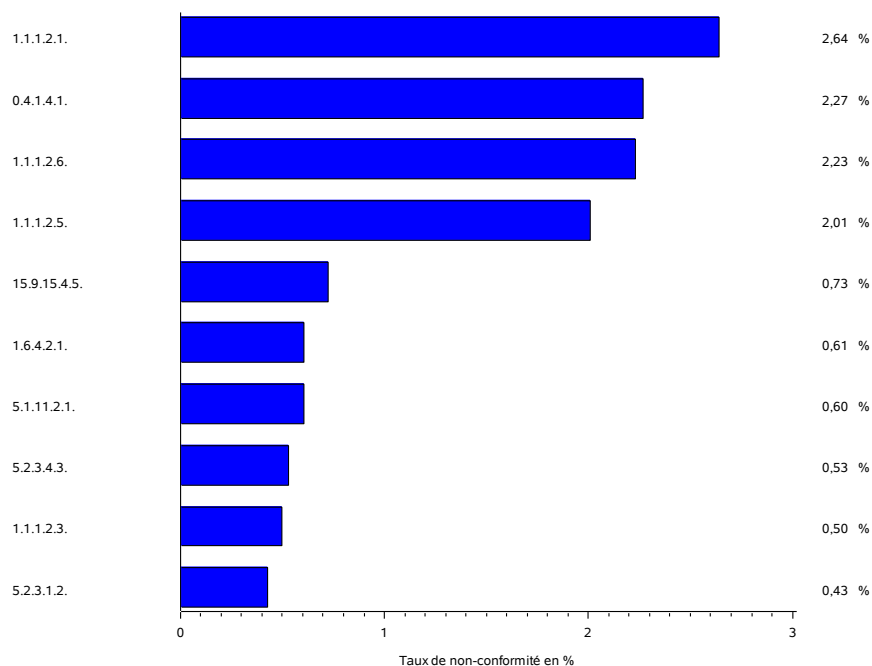
PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTRE-VISITES PAR DÉFAILLANCE VÉHICULES MOTORISÉS



| Code Défaillance | Libellé Défaillance |
|------------------|---|
| 9.3.1.2.1. | DISPOSITIF DE DIAGNOSTIC EMBARQUE (OBD): Témoin allumé |
| 4.1.1.2.4. | FEU DE CROISEMENT: Dérèglage notable |
| 1.1.1.2.5. | FREIN DE SERVICE: Déséquilibre important |
| 9.3.1.2.2. | DISPOSITIF DE DIAGNOSTIC EMBARQUE (OBD): Anomalie de fonctionnement |
| 7.3.5.4.3. | LIMITEUR DE VITESSE: Défaut de contrôle du limiteur de vitesse |
| 2.1.9.2.1. | ROTULE DE DIRECTION: Jeu notable |
| 1.1.1.2.6. | FREIN DE SERVICE: Déséquilibre notable |
| 15.9.15.4.5. | FLEXIBLES CITERNE: Absence de contrôle visuel annuel |
| 15.4.4.1.1. | CANALISATIONS (GAINES ET CABLES): Détérioration notable |
| 1.1.1.2.1. | FREIN DE SERVICE: Efficacité globale insuffisante |

⁶ La liste complète des défaillances soumise à Contre-Visite est disponible en annexe.

VÉHICULES REMORQUÉS

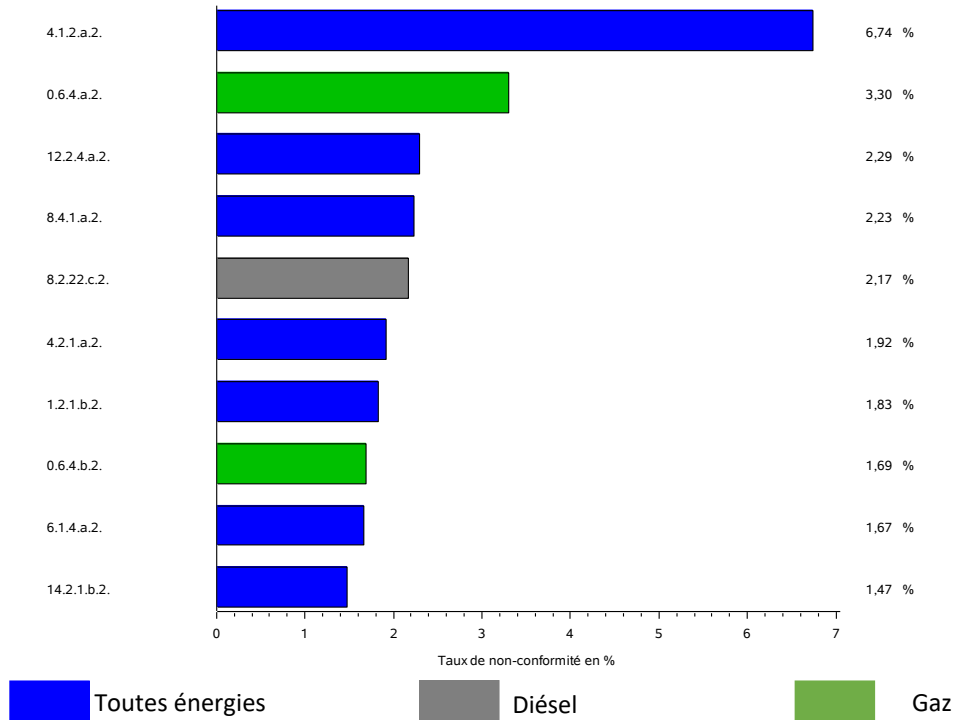


| Code Défaillance | Libellé Défaillance |
|------------------|--|
| 1.1.1.2.1. | FREIN DE SERVICE: Efficacité globale insuffisante |
| 0.4.1.4.1. | ETAT DE CHARGE DU VEHICULE: Charge insuffisante pour valider les essais de frein |
| 1.1.1.2.6.. | FREIN DE SERVICE: Déséquilibre notable |
| 1.1.1.2.5. | FREIN DE SERVICE: Déséquilibre important |
| 15.9.15.4.5. | FLEXIBLES CITERNE: Absence de contrôle visuel annuel |
| 1.6.4.2.1. | TEMOIN DU DISPOSITIF ANTI-BLOPAGE: Non fonctionnement (dispositif obligatoire) |
| 5.1.11.2.1. | AXE DE RESSORT: Jeu notable |
| 5.2.3.4.3. | PNEUMATIQUE: Monte inadaptée |
| 1.1.1.2.3. | FREIN DE SERVICE: Mauvais fonctionnement |
| 5.2.3.1.2. | PNEUMATIQUE: Détérioration notable |

2.3.2. Période du 20 mai au 31 décembre 2018

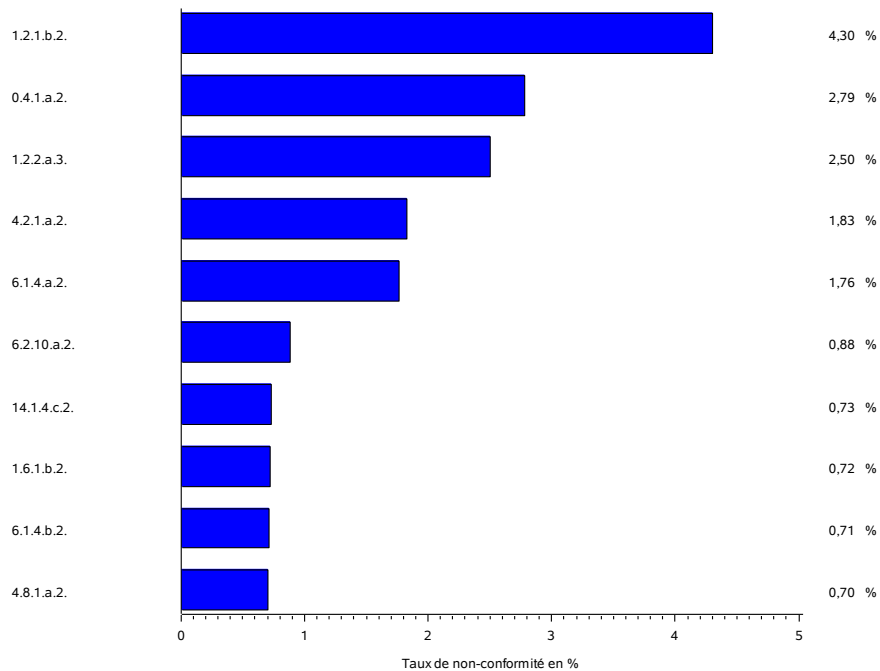
PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTRE-VISITES PAR DÉFAILLANCE

VÉHICULES MOTORISÉS



| Code Défaillance | Libellé Défaillance |
|------------------|---|
| 4.1.2.a.2. | ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences |
| 0.6.4.a.2. | CARTE VERTE, ATTESTATION D'INSTALLATION, CERTIFICAT D'INSPECTION DÉTAILLÉE (CID) ET PV D'ÉPREUVE DES RÉSERVOIRS : Carte verte ou attestation d'installation des réservoirs GNC absente ou non conforme |
| 12.2.4.a.2. | DOUBLE COMMANDE ACCÉLÉRATEUR : Absente |
| 8.4.1.a.2. | PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route |
| 8.2.22.c.2. | OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important |
| 4.2.1.a.2. | ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse ou absente |
| 1.2.1.b.2. | PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre notable |
| 0.6.4.b.2. | CARTE VERTE, ATTESTATION D'INSTALLATION, CERTIFICAT D'INSPECTION DÉTAILLÉE (CID) ET PV D'ÉPREUVE DES RÉSERVOIRS : Certificat d'Inspection Détaillée (CID) ou PV d'épreuve des réservoirs GNC absent ou non conforme |
| 6.1.4.a.2. | PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact |
| 14.2.1.b.2. | COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Isolation endommagée ou détériorée |

VÉHICULES REMORQUÉS



| Code Défaillance | Libellé Défaillance |
|------------------|--|
| 1.2.1.b.2. | PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre notable |
| 0.4.1.a.2. | ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : État du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle |
| 1.2.2.a.3. | EFFICACITÉ DU FREIN DE SERVICE : Efficacité insuffisante |
| 4.2.1.a.2. | ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse ou absente |
| 6.1.4.a.2. | PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact |
| 6.2.10.a.2. | GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTIPROJECTIONS : Manquants, gravement détériorés ou risque de chute |
| 14.1.4.c.2. | DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DES FLEXIBLES DE CITERNE : Fiche de suivi absente ou non conforme |
| 1.6.1.b.2. | SYSTÈME ANTIBLOCCAGE (ABS) : Le dispositif d'alerte indique un mauvais fonctionnement du système |
| 6.1.4.b.2. | PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT : Dispositif manifestement non conforme aux exigences |
| 4.8.1.a.2. | ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Dispositif défectueux ou endommagé : fonction réfléchissante affectée |

3. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ 2018 PAR RÉGION

| | Nb de CTP | Nb de CV | Nb d'installations au 31/12 | Nb moyen de CTP par installation * | Tx de CV global 2018 jusqu'au 19 mai en % | Tx de CV global 2018 à partir du 20 mai en % | Tx de CV global 2018 en % | Tx de CV global 2017 en % |
|----------------------------|------------------|----------------|-----------------------------|------------------------------------|---|--|---------------------------|---------------------------|
| AUVERGNE-RHONE-ALPES | 149 156 | 17 150 | 56 | 2 741 | 10,30 | 16,33 | 13,88 | 10,28 |
| BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE | 59 478 | 7 118 | 24 | 2 406 | 11,82 | 16,34 | 14,47 | 11,20 |
| BRETAGNE | 72 484 | 7 733 | 29 | 2 437 | 9,83 | 14,81 | 12,77 | 9,48 |
| CENTRE-VAL-DE-LOIRE | 49 624 | 5 456 | 19 | 2 611 | 10,55 | 15,15 | 13,22 | 10,33 |
| CORSE | 6 758 | 740 | 4 | 1 689 | 13,52 | 18,58 | 16,48 | 11,52 |
| GRAND-EST | 102 747 | 11 156 | 34 | 3 088 | 10,42 | 16,28 | 13,90 | 9,66 |
| GUADELOUPE | 3 997 | 454 | 2 | 3 192 | 14,79 | 23,74 | 20,02 | 11,90 |
| GUYANE | 2 493 | 662 | 1 | 2 493 | 41,06 | 50,46 | 47,25 | 38,67 |
| HAUTS-DE-FRANCE | 94 352 | 10 744 | 29 | 3 251 | 10,73 | 16,51 | 14,18 | 9,83 |
| ILE-DE-FRANCE | 96 788 | 9 741 | 19 | 5 071 | 11,66 | 16,04 | 14,28 | 10,69 |
| LA REUNION | 11 060 | 2 467 | 4 | 2 765 | 31,35 | 46,02 | 40,31 | 26,29 |
| MARTINIQUE | 3 931 | 914 | 1 | 3 931 | 30,22 | 42,89 | 37,67 | 33,97 |
| MAYOTTE | 1 433 | 112 | 1 | 1 433 | 15,86 | 22,19 | 19,82 | 12,44 |
| NORMANDIE | 66 995 | 6 920 | 26 | 2 643 | 9,97 | 14,57 | 12,70 | 9,14 |
| NOUVELLE-AQUITAINE | 119 598 | 15 048 | 46 | 2 661 | 11,48 | 18,07 | 15,34 | 11,07 |
| OCCITANIE | 99 136 | 11 855 | 37 | 2 649 | 10,95 | 18,48 | 15,34 | 10,07 |
| PAYS-DE-LA-LOIRE | 73 522 | 8 539 | 32 | 2 297 | 9,21 | 15,49 | 12,95 | 8,82 |
| PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR | 81 269 | 8 464 | 22 | 3 694 | 10,21 | 16,24 | 13,73 | 9,63 |
| FRANCE | 1 094 822 | 125 274 | 386 | 2 857 | 11,00 | 16,91 | 14,49 | 10,39 |

* Le nombre moyen de CTP par installation de contrôle est déterminé en tenant compte des dates d'ouverture et de fermeture de chaque installation.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ 2018 PAR RÉGION

| | Tx de CV R 2018 jusqu'au 19 mai en % ** | Tx de CV S 2018 jusqu'au 19 mai en % *** | Tx de CV R 2018 à partir du 20 mai en % ** | Tx de CV S 2018 à partir du 20 mai en % *** | Tx de CV R 2018 en % ** | Tx de CV S 2018 en % *** |
|----------------------------|---|---|---|--|-------------------------------|--------------------------------|
| AUVERGNE-RHONE-ALPES | 2,87 | 7,43 | 2,60 | 13,73 | 2,71 | 11,17 |
| BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE | 3,32 | 8,50 | 2,46 | 13,88 | 2,82 | 11,65 |
| BRETAGNE | 2,56 | 7,26 | 2,35 | 12,47 | 2,44 | 10,33 |
| CENTRE-VAL-DE-LOIRE | 3,02 | 7,53 | 2,76 | 12,40 | 2,87 | 10,35 |
| CORSE | 3,35 | 10,17 | 2,48 | 16,11 | 2,84 | 13,64 |
| GRAND-EST | 2,88 | 7,53 | 2,53 | 13,74 | 2,67 | 11,23 |
| GUADELOUPE | 6,92 | 7,88 | 5,74 | 17,99 | 6,23 | 13,79 |
| GUYANE | 12,35 | 28,71 | 11,63 | 38,83 | 11,87 | 35,38 |
| HAUTS-DE-FRANCE | 2,65 | 8,08 | 2,50 | 14,01 | 2,56 | 11,62 |
| ILE-DE-FRANCE | 3,21 | 8,44 | 2,63 | 13,41 | 2,86 | 11,41 |
| LA REUNION | 4,41 | 26,94 | 4,37 | 41,65 | 4,39 | 35,92 |
| MARTINIQUE | 7,85 | 22,37 | 6,92 | 35,97 | 7,30 | 30,37 |
| MAYOTTE | 2,05 | 13,81 | 3,57 | 18,62 | 3,00 | 16,82 |
| NORMANDIE | 2,96 | 7,01 | 2,75 | 11,82 | 2,83 | 9,87 |
| NOUVELLE-AQUITAINE | 2,99 | 8,48 | 2,75 | 15,33 | 2,85 | 12,49 |
| OCCITANIE | 2,91 | 8,04 | 2,59 | 15,89 | 2,72 | 12,61 |
| PAYS-DE-LA-LOIRE | 2,35 | 6,86 | 2,33 | 13,16 | 2,34 | 10,60 |
| PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR | 2,65 | 7,56 | 2,60 | 13,64 | 2,62 | 11,11 |
| FRANCE | 2,93 | 8,06 | 2,64 | 14,27 | 2,76 | 11,73 |

** Taux de Contre-Visites pour défaillance majeure

*** Taux de Contre-Visites pour défaillance critique

ANNEXE

LISTE DES DÉFAILLANCES SOUMISES À L'OBLIGATION DE CONTRE-VISITE DU 1^{ER} JANVIER AU 19 MAI 2018⁷

IDENTIFICATION DU VEHICULE

0.2.1.4.1. PLAQUE D'IMMATRICULATION: Absence
 0.2.1.4.2. PLAQUE D'IMMATRICULATION: Non concordance avec le certificat d'immatriculation
 0.2.1.4.3. PLAQUE D'IMMATRICULATION: Illisible
 0.3.1.4.1. PLAQUE CONSTRUCTEUR: Absence
 0.3.1.4.3. PLAQUE CONSTRUCTEUR: Non concordance du numéro d'identification avec le CI
 0.3.1.4.4. PLAQUE CONSTRUCTEUR: Illisible
 0.3.1.4.6. PLAQUE CONSTRUCTEUR: Contrôle impossible
 0.3.2.4.1. FRAPPE A FROID SUR LE CHASSIS: Absence
 0.3.2.4.2. FRAPPE A FROID SUR LE CHASSIS: Non concordance avec le certificat d'immatriculation
 0.3.2.4.5. FRAPPE A FROID SUR LE CHASSIS: Contrôle impossible
 0.3.2.4.6. FRAPPE A FROID SUR LE CHASSIS: Illisible
 0.3.2.4.8. FRAPPE A FROID SUR LE CHASSIS: Non valide
 0.4.1.4.1. ETAT DE CHARGE DU VEHICULE: Charge insuffisante pour valider les essais de frein
 0.4.2.4.1. ETAT DE PRESENTATION DU VEHICULE: Modification du véhicule nécessitant une RTI
 0.4.4.4.2. LONGUEUR: Excessive
 0.4.5.4.2. LARGEUR: Excessive
 0.4.6.4.1. GENRE: Non concordance avec le certificat d'immatriculation nécessitant une RTI
 0.4.7.4.1. CARROSSERIE: Non concordance avec le certificat d'immatriculation nécessitant une RTI
 0.4.8.4.1. PTAC: Non concordance avec le certificat d'immatriculation nécessitant une RTI
 0.4.9.4.1. PTRAC: Non concordance avec le certificat d'immatriculation nécessitant une RTI
 0.4.10.4.1. ENERGIE MOTEUR: Non concordance avec le certificat d'immatriculation nécessitant une RTI
 0.4.11.4.1. NOMBRE DE PLACES ASSISES: Non concordance avec le certificat d'immatriculation nécessitant une RTI

FREINAGE

1.1.1.2.1. FREIN DE SERVICE: Efficacité globale insuffisante
1.1.1.2.2. FREIN DE SERVICE: Non fonctionnement
 1.1.1.2.3. FREIN DE SERVICE: Mauvais fonctionnement
1.1.1.2.5. FREIN DE SERVICE: Déséquilibre important
 1.1.1.2.6. FREIN DE SERVICE: Déséquilibre notable
1.1.1.4.1. FREIN DE SERVICE: Essai non réalisable en raison de l'état du véhicule
1.1.2.2.1. FREIN DE SECOURS: Efficacité globale insuffisante
1.1.2.2.2. FREIN DE SECOURS: Non fonctionnement
 1.1.2.2.3. FREIN DE SECOURS: Mauvais fonctionnement
1.1.2.2.5. FREIN DE SECOURS: Déséquilibre important
 1.1.2.2.6. FREIN DE SECOURS: Déséquilibre notable
1.1.2.4.1. FREIN DE SECOURS: Essai non réalisable en raison de l'état du véhicule
1.1.3.2.1. FREIN DE STATIONNEMENT: Efficacité globale insuffisante

1.1.3.2.2. FREIN DE STATIONNEMENT: Non fonctionnement
 1.1.3.2.3. FREIN DE STATIONNEMENT: Mauvais fonctionnement
1.1.3.4.1. FREIN DE STATIONNEMENT: Essai non réalisable en raison de l'état du véhicule
1.1.4.2.1. RALENTISSEUR: Non fonctionnement
 1.1.4.2.2. RALENTISSEUR: Mauvais fonctionnement
1.1.5.2.1. INDEPENDANCE: Non fonctionnement
1.1.5.4.1. INDEPENDANCE: Contrôle impossible
1.1.6.2.1. FREIN DE RUPTURE: Non fonctionnement
 1.2.1.1.1. RESERVOIR DE FREIN: Détérioration notable
1.2.1.1.3. RESERVOIR DE FREIN: Défaut important d'étanchéité
 1.2.1.1.4. RESERVOIR DE FREIN: Défaut notable d'étanchéité
 1.2.1.3.1. RESERVOIR DE FREIN: Défaut notable de fixation
 1.2.1.4.1. RESERVOIR DE FREIN: Contrôle impossible
 1.2.1.4.4. RESERVOIR DE FREIN: Réserve insuffisante
 1.2.2.1.1. ACCUMULATEUR PRESSION: Détérioration notable
1.2.2.1.3. ACCUMULATEUR PRESSION: Défaut important d'étanchéité
 1.2.2.1.4. ACCUMULATEUR PRESSION: Défaut notable d'étanchéité
 1.2.2.3.1. ACCUMULATEUR PRESSION: Défaut notable de fixation
 1.2.2.4.2. ACCUMULATEUR PRESSION: Contrôle impossible
1.2.4.1.1. MAITRE-CYLINDRE: Défaut important d'étanchéité
 1.2.4.1.2. MAITRE-CYLINDRE: Défaut notable d'étanchéité
 1.2.4.3.1. MAITRE-CYLINDRE: Défaut notable de fixation
 1.2.4.4.1. MAITRE-CYLINDRE: Contrôle impossible
 1.2.5.2.1. COMPRESSEUR: Mauvais fonctionnement
1.2.6.1.1. CIRCUIT DE FREINAGE: Défaut important d'étanchéité
 1.2.6.1.2. CIRCUIT DE FREINAGE: Défaut notable d'étanchéité
 1.2.7.1.1. CANALISATION DE FREIN: Détérioration notable
1.2.7.4.1. CANALISATION DE FREIN: Absence
1.2.7.4.2. CANALISATION DE FREIN: Contrôle impossible
 1.2.8.1.1. FLEXIBLE DE FREIN: Détérioration notable
1.2.8.1.3. FLEXIBLE DE FREIN: Fuite importante
 1.2.8.1.4. FLEXIBLE DE FREIN: Fuite notable
1.2.8.4.1. FLEXIBLE DE FREIN: Absence
 1.2.9.1.1. VALVE: Détérioration notable
1.2.9.1.3. VALVE: Défaut important d'étanchéité
 1.2.9.1.4. VALVE: Défaut notable d'étanchéité
 1.2.9.3.1. VALVE: Défaut de notable de fixation
 1.2.9.4.1. VALVE: Contrôle impossible
1.2.10.1.1. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Cassure
 1.2.10.1.2. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Détérioration notable
1.2.10.1.4. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Défaut important d'étanchéité
 1.2.10.1.5. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Défaut notable d'étanchéité
1.2.10.2.1. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Non fonctionnement

⁷ La liste complète des défaillances est disponible dans l'annexe I de l'arrêté du 27 juillet 2004 relatif au Contrôle Technique des Véhicules Lourds. Les défaillances critiques (R) sont en caractères gras.

1.2.10.2.2. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Mauvais fonctionnement

1.2.10.3.1. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Défaut notable de fixation

1.2.10.4.1. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Absence

1.2.10.4.2. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE: Contrôle impossible

1.2.11.1.1. MAINS D'ACCOUPEMENT: Détérioration notable

1.2.11.1.3. MAINS D'ACCOUPEMENT: Défaut important d'étanchéité

1.2.11.1.4. MAINS D'ACCOUPEMENT: Défaut notable d'étanchéité

1.2.11.4.1. MAINS D'ACCOUPEMENT: Montage inadapté

1.2.11.4.2. MAINS D'ACCOUPEMENT: Absence

1.3.1.1.1. COMMANDE DU FREIN DE SERVICE: Détérioration importante

1.3.1.1.2. COMMANDE DU FREIN DE SERVICE: Détérioration notable

1.3.1.2.1. COMMANDE DU FREIN DE SERVICE: Mauvais fonctionnement

1.3.1.3.1. COMMANDE DU FREIN DE SERVICE: Défaut notable de fixation

1.3.2.1.1. COMMANDE DU FREIN DE SECOURS: Détérioration notable

1.3.2.2.1. COMMANDE DU FREIN DE SECOURS: Non fonctionnement

1.3.2.2.2. COMMANDE DU FREIN DE SECOURS: Mauvais fonctionnement

1.3.2.3.1. COMMANDE DU FREIN DE SECOURS: Défaut notable de fixation

1.3.3.1.1. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Détérioration importante

1.3.3.1.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Détérioration notable

1.3.3.2.1. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Non fonctionnement

1.3.3.2.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Mauvais fonctionnement

1.3.3.3.1. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Défaut notable de fixation

1.3.3.4.1. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Absence

1.3.4.1.1. CABLE, TRINGLERIE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Détérioration notable

1.3.4.3.1. CABLE, TRINGLERIE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Défaut notable de fixation

1.3.4.4.1. CABLE, TRINGLERIE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Absence

1.3.4.4.2. CABLE, TRINGLERIE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Contrôle impossible

1.3.5.1.1. COMMANDE DU RALENTISSEUR: Détérioration notable

1.4.1.1.1. DISQUE DE FREIN: Détérioration importante

1.4.1.1.2. DISQUE DE FREIN: Détérioration notable

1.4.1.3.1. DISQUE DE FREIN: Défaut important de fixation

1.4.1.3.2. DISQUE DE FREIN: Défaut notable de fixation

1.4.1.4.1. DISQUE DE FREIN: Absence

1.4.1.4.2. DISQUE DE FREIN: Présence notable d'huile

1.4.2.1.1. RECEPTEUR: Détérioration notable

1.4.2.1.3. RECEPTEUR: Défaut important d'étanchéité

1.4.2.1.4. RECEPTEUR: Défaut notable d'étanchéité

1.4.2.2.1. RECEPTEUR: Non fonctionnement

1.4.2.2.2. RECEPTEUR: Mauvais fonctionnement

1.4.2.3.1. RECEPTEUR: Défaut important de fixation

1.4.2.3.2. RECEPTEUR: Défaut notable de fixation

1.4.2.4.1. RECEPTEUR: Asymétrie

1.4.3.1.1. CYLINDRE DE ROUE: Détérioration notable

1.4.3.1.3. CYLINDRE DE ROUE: Défaut important d'étanchéité

1.4.3.1.4. CYLINDRE DE ROUE: Défaut notable d'étanchéité

1.4.3.2.1. CYLINDRE DE ROUE: Non fonctionnement

1.4.3.2.2. CYLINDRE DE ROUE: Mauvais fonctionnement

1.4.3.3.1. CYLINDRE DE ROUE: Défaut important de fixation

1.4.3.3.2. CYLINDRE DE ROUE: Défaut notable de fixation

1.4.3.4.1. CYLINDRE DE ROUE: Asymétrie

1.4.4.1.1. ETRIER: Détérioration notable

1.4.4.1.3. ETRIER: Défaut important d'étanchéité

1.4.4.1.4. ETRIER: Défaut notable d'étanchéité

1.4.4.2.1. ETRIER: Non fonctionnement

1.4.4.2.2. ETRIER: Mauvais fonctionnement

1.4.4.3.1. ETRIER: Défaut important de fixation

1.4.4.3.2. ETRIER: Défaut notable de fixation

1.4.4.4.1. ETRIER: Asymétrie

1.4.5.1.1. TAMBOUR DE FREIN: Détérioration importante

1.4.5.1.2. TAMBOUR DE FREIN: Détérioration notable

1.4.5.4.1. TAMBOUR DE FREIN: Absence

1.4.5.4.2. TAMBOUR DE FREIN: Présence notable d'huile

1.4.6.1.1. PLAQUETTE - GARNITURE DE FREIN: Détérioration notable

1.4.6.4.1. PLAQUETTE - GARNITURE DE FREIN: Absence

1.4.7.1.1. LEVIER DE FREIN: Cassure

1.4.7.1.2. LEVIER DE FREIN: Détérioration notable

1.4.7.3.1. LEVIER DE FREIN: Absence

1.4.7.3.2. LEVIER DE FREIN: Asymétrie

1.4.8.4.1. AXE DE CAME: Absence

1.4.10.1.1. RALENTISSEUR: Détérioration notable

1.4.10.3.1. RALENTISSEUR: Défaut notable de fixation

1.4.10.4.1. RALENTISSEUR: Absence dispositif obligatoire

1.4.10.4.2. RALENTISSEUR: Absence (mentionné sur le CI)

1.4.11.1.1. SYSTEME ANTIBLOCAGE OU CONTROLE TRAJECTOIRE: Détérioration notable des connexions

1.4.11.2.1. SYSTEME ANTIBLOCAGE OU CONTROLE TRAJECTOIRE: Non fonctionnement du dispositif obligatoire

1.4.11.4.1. SYSTEME ANTIBLOCAGE OU CONTROLE TRAJECTOIRE: Absence dispositif obligatoire

1.4.11.4.2. SYSTEME ANTIBLOCAGE OU CONTROLE TRAJECTOIRE: Absence de liaison

1.5.1.2.1. ASSISTANCE DE FREINAGE: Mauvais fonctionnement

1.5.1.4.1. ASSISTANCE DE FREINAGE: Absence du dispositif prévu à l'origine

1.5.1.4.2. ASSISTANCE DE FREINAGE: Contrôle impossible

1.6.1.2.1. SIGNAL D'ALARME DU FREIN DE SERVICE: Mauvais fonctionnement

1.6.1.4.1. SIGNAL D'ALARME DU FREIN DE SERVICE: Absence

1.6.3.4.1. TEMOIN DE FREIN DE STATIONNEMENT: Absence

1.6.4.2.1. TEMOIN DU DISPOSITIF ANTI-BLOCAGE: Non fonctionnement (dispositif obligatoire)

1.6.4.4.1. TEMOIN DU DISPOSITIF ANTI-BLOCAGE: Absence (dispositif obligatoire)

1.7.1.2.1. LIAISONS ELECTRIQUES DU FREINAGE ELECTRONIQUE: Non fonctionnement

1.7.1.2.2. LIAISONS ELECTRIQUES DU FREINAGE ELECTRONIQUE: Mauvais fonctionnement

DIRECTION

2.1.1.1.1. VOLANT DE DIRECTION: Détérioration notable

2.1.1.3.1. VOLANT DE DIRECTION: Défaut important de fixation

2.1.1.3.2. VOLANT DE DIRECTION: Défaut notable de fixation

2.1.2.1.1. ANTIVOL: Détérioration notable

2.1.3.1.1. COLONNE ET ACCOUPLEMENT DE DIRECTION: Détérioration notable

2.1.3.2.1. COLONNE ET ACCOUPLEMENT DE DIRECTION: Jeu notable

2.1.3.3.1. COLONNE ET ACCOUPLEMENT DE DIRECTION: Défaut important de fixation

2.1.3.3.2. COLONNE ET ACCOUPLEMENT DE DIRECTION: Défaut notable de fixation

2.1.3.4.1. COLONNE ET ACCOUPLEMENT DE DIRECTION: Contrôle impossible

2.1.4.1.1. CREMAILLÈRE: Détérioration importante

2.1.4.1.2. CREMAILLÈRE: Détérioration notable

2.1.4.2.1. CREMAILLÈRE: Jeu notable

2.1.4.3.1. CREMAILLÈRE: Défaut important de fixation

2.1.4.3.2. CREMAILLÈRE: Défaut notable de fixation

2.1.4.4.1. CREMAILLÈRE: Contrôle impossible

2.1.5.1.1. BOITIER DE DIRECTION: Détérioration importante

2.1.5.1.2. BOITIER DE DIRECTION: Détérioration notable

2.1.5.1.4. BOITIER DE DIRECTION: Défaut notable d'étanchéité

2.1.5.2.1. BOITIER DE DIRECTION: Jeu notable

2.1.5.3.1. BOITIER DE DIRECTION: Défaut important de fixation

2.1.5.3.2. BOITIER DE DIRECTION: Défaut notable de fixation

2.1.5.4.1. BOITIER DE DIRECTION: Contrôle impossible

2.1.6.1.1. BIELLE DE DIRECTION: Détérioration importante

2.1.6.1.2. BIELLE DE DIRECTION: Détérioration notable

2.1.6.2.1. BIELLE DE DIRECTION: Défaut important de fixation

2.1.6.2.2. BIELLE DE DIRECTION: Défaut notable de fixation

2.1.6.3.1. BIELLE DE DIRECTION: Contrôle impossible

2.1.7.1.1. BARRE DE DIRECTION: Détérioration importante

2.1.7.1.2. BARRE DE DIRECTION: Détérioration notable

2.1.8.1.2. BARRE D'ACCOUPLEMENT: Détérioration importante

2.1.8.1.3. BARRE D'ACCOUPLEMENT: Détérioration notable

2.1.9.1.1. ROTULE DE DIRECTION: Détérioration notable

2.1.9.2.1. ROTULE DE DIRECTION: Jeu notable

2.1.9.3.1. ROTULE DE DIRECTION: Défaut important de fixation

2.1.9.3.2. ROTULE DE DIRECTION: Défaut notable de fixation

2.1.9.4.1. ROTULE DE DIRECTION: Contrôle impossible

2.1.10.1.1. PIVOT: Détérioration importante

2.1.10.1.2. PIVOT: Détérioration notable

2.1.10.2.1. PIVOT: Jeu notable

2.1.10.3.1. PIVOT: Défaut important de fixation

2.1.10.3.2. PIVOT: Défaut notable de fixation

2.1.11.1.1. ARTICULATION DE DIRECTION: Détérioration importante

2.1.11.1.2. ARTICULATION DE DIRECTION: Détérioration notable

2.1.11.2.1. ARTICULATION DE DIRECTION: Jeu notable

2.1.11.3.1. ARTICULATION DE DIRECTION: Défaut important de fixation

2.1.11.3.2. ARTICULATION DE DIRECTION: Défaut notable de fixation

2.1.11.4.1. ARTICULATION DE DIRECTION: Contrôle impossible

2.1.12.1.1. RENVOI D'ANGLE: Détérioration importante

2.1.12.1.2. RENVOI D'ANGLE: Détérioration notable

2.1.12.2.1. RENVOI D'ANGLE: Jeu notable

2.1.12.3.1. RENVOI D'ANGLE: Défaut important de fixation

2.1.12.3.2. RENVOI D'ANGLE: Défaut notable de fixation

2.1.12.4.1. RENVOI D'ANGLE: Contrôle impossible

2.1.15.1.1. BUTÉE DE DIRECTION: Détérioration notable

2.2.2.1.3. RESERVOIR DE DIRECTION: Niveau de liquide insuffisant

VISIBILITE

3.1.1.1.1. PARE-BRISE: Visibilité insuffisante du conducteur

3.1.1.1.2. PARE-BRISE: Détérioration notable

3.1.1.4.1. PARE-BRISE: Absence

3.1.2.1.1. VITRAGE: Visibilité insuffisante

3.2.1.4.1. RETROVISEUR INTERIEUR: Absence

3.2.2.1.1. RETROVISEUR EXTERIEUR: Visibilité du conducteur insuffisante

3.2.2.1.2. RETROVISEUR EXTERIEUR: Partie saillante

3.2.2.1.3. RETROVISEUR EXTERIEUR: Détérioration notable

3.2.2.4.1. RETROVISEUR EXTERIEUR: Absence

ECLAIRAGE, SIGNALISATION

4.1.1.1.1. FEU DE CROISEMENT: Détérioration notable

4.1.1.1.3. FEU DE CROISEMENT: Détérioration notable de l'optique

4.1.1.2.1. FEU DE CROISEMENT: Non fonctionnement des deux feux

4.1.1.2.4. FEU DE CROISEMENT: Déréglage notable

4.1.1.3.2. FEU DE CROISEMENT: Défaut notable de fixation

4.1.1.4.1. FEU DE CROISEMENT: Défaut de branchement

4.1.1.4.2. FEU DE CROISEMENT: Absence des deux feux

4.1.2.1.1. FEU DE ROUTE: Détérioration notable

4.1.2.2.1. FEU DE ROUTE: Non fonctionnement des deux feux

4.1.2.3.2. FEU DE ROUTE: Défaut notable de fixation

4.1.2.4.1. FEU DE ROUTE: Défaut de branchement

4.1.2.4.2. FEU DE ROUTE: Absence des deux feux

4.2.1.1.1. FEU DE POSITION: Détérioration notable

4.2.1.2.1. FEU DE POSITION: Non fonctionnement des deux feux

4.2.1.4.3. FEU DE POSITION: Absence des deux feux

4.2.2.2.1. FEU INDICATEUR DE DIRECTION: Non fonctionnement de deux feux du même côté

4.2.2.4.3. FEU INDICATEUR DE DIRECTION: Absence des 2 feux d'un même côté

4.2.3.2.1. SIGNAL DE DETRESSE: Non fonctionnement

4.2.4.1.1. FEU ROUGE ARRIERE: Détérioration notable

4.2.4.2.1. FEU ROUGE ARRIERE: Non fonctionnement des deux feux

4.2.4.4.1. FEU ROUGE ARRIERE: Absence des 2 feux

4.2.5.1.1. FEU STOP: Détérioration notable

4.2.5.2.1. FEU STOP: Non fonctionnement des deux feux

4.2.5.3.1. FEU STOP: Mauvais positionnement

4.2.5.4.3. FEU STOP: Absence des deux feux

4.2.10.2.1. FEU D'ENCOMBREMENT: Non fonctionnement des feux d'un même côté

4.2.10.4.1. FEU D'ENCOMBREMENT: Absence du même côté

4.2.11.2.1. FEU LATERAL: Non fonctionnement des feux d'un même côté

4.2.11.4.2. FEU LATERAL: Absence du même côté

4.4.2.1.1. LIAISONS ELECTRIQUES: Détérioration notable

4.4.2.4.1. LIAISONS ELECTRIQUES: Absence

LIAISONS AU SOL

5.1.1.1.1. ESSIEU: Détérioration importante

5.1.1.1.2. ESSIEU: Détérioration notable

5.1.1.3.1. ESSIEU: Défaut notable de fixation

5.1.2.1.1. BRIDE DE SUSPENSION: Détérioration importante

5.1.2.1.2. BRIDE DE SUSPENSION: Détérioration notable

5.1.2.3.1. BRIDE DE SUSPENSION: Défaut important de fixation

5.1.2.3.2. BRIDE DE SUSPENSION: Défaut notable de fixation

5.1.3.2.1. MOYEU: Jeu notable

5.1.4.1.1. TIRANT D'ESSIEU ET DE SUSPENSION: Détérioration importante

5.1.4.1.2. TIRANT D'ESSIEU ET DE SUSPENSION: Détérioration notable

5.1.4.2.1. TIRANT D'ESSIEU ET DE SUSPENSION: Défaut notable de fixation

5.1.4.3.1. TIRANT D'ESSIEU ET DE SUSPENSION: Absence

5.1.5.1.1. RESSORT DE SUSPENSION: Détérioration importante

5.1.5.1.2. RESSORT DE SUSPENSION: Détérioration notable

5.1.5.3.1. RESSORT DE SUSPENSION: Défaut important de fixation

5.1.5.3.2. RESSORT DE SUSPENSION: Défaut notable de fixation

5.1.5.4.1. RESSORT DE SUSPENSION: Absence

5.1.5.4.2. RESSORT DE SUSPENSION: Asymétrie

5.1.6.1.1. BARRE DE TORSION: Détérioration importante

5.1.6.1.2. BARRE DE TORSION: Détérioration notable

5.1.6.3.1. BARRE DE TORSION: Défaut important de fixation

5.1.6.3.2. BARRE DE TORSION: Défaut notable de fixation

5.1.6.4.1. BARRE DE TORSION: Absence

5.1.6.4.2. BARRE DE TORSION: Asymétrie

5.1.7.1.1. LAME DE RESSORT MAITRESSE: Détérioration importante

5.1.7.3.1. LAME DE RESSORT MAITRESSE: Défaut important de fixation

5.1.8.1.1. LAMES DE RESSORT SECONDAIRES: Détérioration notable

5.1.9.1.1. MAIN DE RESSORT ET JUMELLE: Détérioration importante

5.1.9.1.2. MAIN DE RESSORT ET JUMELLE: Détérioration notable

5.1.9.3.1. MAIN DE RESSORT ET JUMELLE: Défaut important de fixation

5.1.9.3.2. MAIN DE RESSORT ET JUMELLE: Défaut notable de fixation

5.1.11.1.1. AXE DE RESSORT: Détérioration importante

5.1.11.1.2. AXE DE RESSORT: Détérioration notable

5.1.11.2.1. AXE DE RESSORT: Jeu notable

5.1.11.3.1. AXE DE RESSORT: Défaut notable de fixation

5.1.13.1.1. BALANCIER: Détérioration importante

5.1.13.1.2. BALANCIER: Détérioration notable

5.1.14.1.1. AXE DE BALANCIER: Détérioration importante

5.1.14.1.2. AXE DE BALANCIER: Détérioration notable

5.1.15.1.1. TRIANGLE DE SUSPENSION: Détérioration importante

5.1.15.1.2. TRIANGLE DE SUSPENSION: Détérioration notable

5.1.15.2.1. TRIANGLE DE SUSPENSION: Jeu notable

5.1.16.1.1. ROTULE DE SUSPENSION: Détérioration importante

5.1.16.1.2. ROTULE DE SUSPENSION: Détérioration notable

5.1.16.2.1. ROTULE DE SUSPENSION: Jeu notable

5.1.17.1.1. SILENT-BLOC SUSPENSION: Détérioration importante

5.1.17.1.2. SILENT-BLOC SUSPENSION: Détérioration notable

5.1.17.2.1. SILENT-BLOC SUSPENSION: Jeu notable

5.1.18.1.1. AMORTISSEUR: Détérioration importante

5.1.18.1.2. AMORTISSEUR: Détérioration notable

5.1.18.3.1. AMORTISSEUR: Défaut important de fixation

5.1.18.3.2. AMORTISSEUR: Défaut notable de fixation

5.1.18.4.1. AMORTISSEUR: Absence

5.1.19.1.1. SPHERE,COUSSIN DE SUSPENSION: Détérioration notable

5.1.19.1.3. SPHERE,COUSSIN DE SUSPENSION: Défaut notable d'étanchéité

5.1.19.2.1. SPHERE,COUSSIN DE SUSPENSION: Non fonctionnement

5.1.19.2.2. SPHERE,COUSSIN DE SUSPENSION: Mauvais fonctionnement

5.1.19.3.1. SPHERE,COUSSIN DE SUSPENSION: Défaut notable de fixation

5.1.20.1.1. CIRCUIT DE SUSPENSION: Détérioration notable

5.1.20.1.3. CIRCUIT DE SUSPENSION: Défaut notable d'étanchéité

5.1.20.2.1. CIRCUIT DE SUSPENSION: Non fonctionnement

5.1.21.1.1. BARRE STABILISATRICE: Détérioration importante

5.1.21.1.2. BARRE STABILISATRICE: Détérioration notable

5.1.21.3.1. BARRE STABILISATRICE: Défaut important de fixation

5.1.21.3.2. BARRE STABILISATRICE: Défaut notable de fixation

5.1.21.4.1. BARRE STABILISATRICE: Absence

5.1.22.4.1. SILENT-BLOC DE BARRE STABILISATRICE: Absence

5.1.23.4.1. BLOCAGE DE SUSPENSION: Non fonctionnement des alarme

5.2.2.1.1. JANTE: Détérioration notable

5.2.2.3.1. JANTE: Défaut notable de fixation

5.2.3.1.1. PNEUMATIQUE: Détérioration importante

5.2.3.1.2. PNEUMATIQUE: Détérioration notable

5.2.3.1.4. PNEUMATIQUE: Usure importante

5.2.3.1.5. PNEUMATIQUE: Usure notable

5.2.3.4.2. PNEUMATIQUE: Absence du marquage réglementaire

5.2.3.4.3. PNEUMATIQUE: Monte inadaptée

CHASSIS ET ACCESSOIRES DU CHASSIS

6.1.1.1.1. LONGERON: Détérioration importante

6.1.1.1.2. LONGERON: Détérioration notable

6.1.1.1.4. LONGERON: Corrosion notable

6.1.1.4.1. LONGERON: Contrôle impossible

6.1.2.1.1. BRANCARD: Détérioration importante

6.1.2.1.2. BRANCARD: Détérioration notable

6.1.2.1.4. BRANCARD: Corrosion notable

6.1.2.4.1. BRANCARD: Contrôle impossible

6.1.3.1.1. TRAVERSE: Détérioration importante

6.1.3.1.2. TRAVERSE: Détérioration notable

6.1.3.1.4. TRAVERSE: Corrosion notable

6.1.3.3.1. TRAVERSE: Défaut notable de fixation

6.1.3.4.1. TRAVERSE: Contrôle impossible

6.1.4.1.1. TREILLIS: Détérioration notable

6.1.4.1.3. TREILLIS: Corrosion notable

6.1.4.4.1. TREILLIS: Contrôle impossible

6.1.5.1.1. COUQUE: Détérioration notable

6.1.5.1.3. COUQUE: Corrosion notable

6.2.1.1.1. CARROSSERIE: Détérioration notable

6.2.1.1.2. CARROSSERIE: Partie saillante

6.2.1.1.5. CARROSSERIE: Corrosion notable

6.2.1.3.1. CARROSSERIE: Défaut notable de fixation

6.2.3.1.1. BACHE: Détérioration notable

6.2.3.1.2. BACHE: Partie saillante

6.2.3.3.1. BACHE: Défaut notable de fixation

6.2.4.3.1. BENNE: Défaut notable de fixation

6.2.5.3.1. CAISSE AMOVIBLE: Défaut notable de fixation

6.2.6.3.1. GRUE: Défaut notable de fixation

6.2.7.3.1. HAYON: Défaut notable de fixation

6.2.8.1.1. CABINE: Détérioration notable

6.2.8.1.2. CABINE: Partie saillante

6.2.8.1.4. CABINE: Corrosion notable

6.2.8.3.1. CABINE: Défaut notable de fixation

6.2.10.1.1. PORTE: Détérioration notable

6.2.10.1.2. PORTE: Partie saillante

6.2.10.2.1. PORTE: Mauvais fonctionnement

6.2.10.3.1. PORTE: Défaut notable de fixation

6.2.10.4.1. PORTE: Absence

6.2.11.1.1. FAUX-CHASSIS: Détérioration notable

6.2.11.1.3. FAUX-CHASSIS: Corrosion notable

6.2.12.1.1. PLANCHER: Détérioration notable

6.2.13.1.1. COFFRE: Détérioration notable

6.2.13.1.2. COFFRE: Partie saillante

6.2.13.2.1. COFFRE: Défaut notable de fixation

6.2.14.1.1. SUPPORTS ROUE DE SECOURS: Détérioration notable

6.2.14.1.2. SUPPORTS ROUE DE SECOURS: Partie saillante

6.2.14.3.1. SUPPORTS ROUE DE SECOURS: Défaut notable de fixation

6.2.15.1.1. SUPPORT BATTERIE: Détérioration notable

6.2.15.1.2. SUPPORT BATTERIE: Partie saillante

6.2.15.3.1. SUPPORT BATTERIE: Défaut notable de fixation

6.2.16.1.1. BEQUILLE: Détérioration notable

6.2.16.1.3. BEQUILLE: Partie saillante

6.2.17.1.1. ANTI-PROJECTION: Détérioration notable

6.2.17.1.2. ANTI-PROJECTION: Partie saillante

6.2.17.3.1. ANTI-PROJECTION: Défaut notable de fixation

6.2.17.4.1. ANTI-PROJECTION: Absence

6.2.18.1.1. PARE-CHOCS: Détérioration notable

6.2.18.1.2. PARE-CHOCS: Partie saillante

6.2.18.3.2. PARE-CHOCS: Défaut notable de fixation

6.2.18.4.1. PARE-CHOCS: Absence du dispositif prévu d'origine

6.2.19.1.1. BOUCLIER: Détérioration notable

6.2.19.1.2. BOUCLIER: Partie saillante
 6.2.19.3.2. BOUCLIER: Défaut notable de fixation
 6.2.19.4.1. BOUCLIER: Absence du dispositif prévu d'origine
 6.2.2.1.1. CAISSE: Détérioration notable
 6.2.2.1.2. CAISSE: Partie saillante
 6.2.2.3.1. CAISSE: Défaut notable de fixation
 6.2.20.1.1. ANTI-ENCASTREMENT: Détérioration notable
 6.2.20.1.2. ANTI-ENCASTREMENT: Partie saillante
 6.2.20.3.1. ANTI-ENCASTREMENT: Défaut notable de positionnement
6.2.20.4.1. ANTI-ENCASTREMENT: Absence
 6.2.20.4.4. ANTI-ENCASTREMENT: Montage inadapté
 6.2.21.1.1. PROTECTION LATÉRALE: Détérioration notable
 6.2.21.1.2. PROTECTION LATÉRALE: Partie saillante
 6.2.21.3.1. PROTECTION LATÉRALE: Défaut notable de positionnement
 6.2.21.4.1. PROTECTION LATÉRALE: Absence

EQUIPEMENTS

7.1.1.1.1. SIEGE CONDUCTEUR: Détérioration notable
 7.1.1.3.1. SIEGE CONDUCTEUR: Défaut notable de fixation
 7.1.1.4.1. SIEGE CONDUCTEUR: Absence
 7.1.3.1.1. CEINTURE: Détérioration notable
 7.1.3.3.1. CEINTURE: Défaut notable de fixation
 7.1.3.4.1. CEINTURE: Absence
 7.1.3.4.2. CEINTURE: Contrôle impossible
7.2.1.1.1. SELLETTE D'ATTELAGE: Détérioration importante
 7.2.1.1.2. SELLETTE D'ATTELAGE: Détérioration notable
 7.2.1.2.1. SELLETTE D'ATTELAGE: Défaut notable de fixation
 7.2.1.2.3. SELLETTE D'ATTELAGE: Défaut notable de positionnement
 7.2.2.2.1. CHEVILLE OUVRIÈRE: Jeu notable
7.2.3.1.1. CROCHET D'ATTELAGE: Détérioration importante
 7.2.3.1.2. CROCHET D'ATTELAGE: Détérioration notable
 7.2.3.2.1. CROCHET D'ATTELAGE: Défaut notable de fixation
7.2.4.1.1. ANNEAU D'ATTELAGE: Détérioration importante
 7.2.4.1.2. ANNEAU D'ATTELAGE: Détérioration notable
 7.2.4.2.1. ANNEAU D'ATTELAGE: Défaut notable de fixation
7.2.5.1.1. TIMON D'ATTELAGE: Détérioration importante
 7.2.5.1.2. TIMON D'ATTELAGE: Détérioration notable
 7.2.5.2.1. TIMON D'ATTELAGE: Défaut notable de fixation
7.2.6.1.1. TOURELLE D'AVANT TRAIN: Détérioration importante
 7.2.6.1.2. TOURELLE D'AVANT TRAIN: Détérioration notable
 7.2.6.2.1. TOURELLE D'AVANT TRAIN: Jeu notable
 7.2.6.3.1. TOURELLE D'AVANT TRAIN: Défaut notable de fixation
 7.3.4.2.1. CHRONOTACHYGRAPHE, COMPTEUR KILOMETRIQUE: Mauvais fonctionnement
7.3.4.4.1. CHRONOTACHYGRAPHE, COMPTEUR KILOMETRIQUE: Absence
 7.3.4.4.3. CHRONOTACHYGRAPHE, COMPTEUR KILOMETRIQUE: Vérification périodique non effectuée
 7.3.4.4.4. CHRONOTACHYGRAPHE, COMPTEUR KILOMETRIQUE: Absence de plombage (sur boîte de vitesse)
 7.3.4.4.6. CHRONOTACHYGRAPHE, COMPTEUR KILOMETRIQUE: Non adapté aux pneumatiques
 7.3.5.4.3. LIMITEUR DE VITESSE: Défaut de contrôle du limiteur de vitesse
 7.3.8.4.1. BATTERIE(S): Borne(s) non isolée(s) électriquement
 7.3.8.4.2. BATTERIE(S): Borne(s) non couverte(s) par un couvercle isolant

ORGANES MECANIQUES

8.1.1.1.1. MOTEUR: Fuite notable
 8.1.2.2.1. COMMANDE D'ACCELERATEUR: Mauvais fonctionnement

8.1.4.1.1. ARBRE DE TRANSMISSION: Détérioration notable
 8.1.4.2.1. ARBRE DE TRANSMISSION: Jeu notable
 8.1.4.4.1. ARBRE DE TRANSMISSION: Contrôle impossible
 8.1.5.1.1. CARDAN: Détérioration notable
 8.1.5.2.1. CARDAN: Jeu notable
 8.1.5.4.1. CARDAN: Contrôle impossible
 8.1.7.3.1. PONT: Défaut notable de fixation
 8.1.8.3.1. BOITE TRANSFERT: Défaut notable de fixation
 8.2.1.1.1. CIRCUIT DE CARBURANT: Défaut notable d'étanchéité
 8.2.2.1.1. RESERVOIR DE CARBURANT: Défaut notable d'étanchéité
 8.2.2.3.1. RESERVOIR DE CARBURANT: Défaut notable de fixation
 8.2.2.4.1. RESERVOIR DE CARBURANT: Absence de bouchon
 8.2.3.1.1. RESERVOIR ADDITIONNEL: Défaut notable d'étanchéité
 8.2.3.3.1. RESERVOIR ADDITIONNEL: Défaut notable de fixation
 8.2.3.4.3. RESERVOIR ADDITIONNEL: Non conforme
 8.3.1.1.1. COLLECTEUR D'ÉCHAPPEMENT: Défaut notable d'étanchéité
 8.3.1.4.1. COLLECTEUR D'ÉCHAPPEMENT: Absence
 8.3.2.1.1. CANALISATION D'ÉCHAPPEMENT: Fuite notable
 8.3.2.4.1. CANALISATION D'ÉCHAPPEMENT: Absence
 8.3.3.1.1. SILENCIEUX D'ÉCHAPPEMENT: Défaut notable d'étanchéité
 8.3.3.4.1. SILENCIEUX D'ÉCHAPPEMENT: Absence

POLLUTION, NIVEAU SONORE

9.1.1.2.1. TENEUR EN CO DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT: Valeur excessive (veh mis en cir. compter du 1/10/1972)
 9.1.1.4.1. TENEUR EN CO DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT: Contrôle impossible (veh mis en cir. compter du 1/10/1972)
 9.1.2.2.1. MESURE DU LAMBDA DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT veh eq de catal/sonde: Valeur excessive
 9.1.2.4.1. MESURE DU LAMBDA DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT veh eq de catal/sonde: Contrôle impossible imputable à un dysfonctionnement du veh.
 9.1.3.2.1. OPACITE DES FUMÉES D'ÉCHAPPEMENT: Opacité excessive
 9.1.3.2.2. OPACITE DES FUMÉES D'ÉCHAPPEMENT: Fumée excessive
 9.1.3.4.1. OPACITE DES FUMÉES D'ÉCHAPPEMENT: Contrôle impossible imputable à un dysfonctionnement du veh.
 9.1.3.4.2. OPACITE DES FUMÉES D'ÉCHAPPEMENT: Sortie d'échappement détériorée
 9.1.3.4.3. OPACITE DES FUMÉES D'ÉCHAPPEMENT: Fuite notable
 9.3.1.2.1. DISPOSITIF DE DIAGNOSTIC EMBARQUE (OBD): Témoin allumé
 9.3.1.2.2. DISPOSITIF DE DIAGNOSTIC EMBARQUE (OBD): Anomalie de fonctionnement

CONTROLES COMPLEMENTAIRES TCP

10.1.1.4.2. CARTE VIOLETTE OU ATTESTATION D'AMENAGEMENT: Absence
 10.1.2.4.1. PRESENTATION DU VEHICULE: Non concordance avec l'attestation d'aménagement nécessitant une RTI
 10.1.3.4.1. CERTIFICAT D'INSTALLATION DU DISPOSITIF ETHYLOTEST ANTI-DEMARRAGE (EAD): Absence
 10.1.3.4.2. CERTIFICAT D'INSTALLATION DU DISPOSITIF ETHYLOTEST ANTI-DEMARRAGE (EAD): Non concordance avec le certificat d'immatriculation
 10.1.4.4.1. ATTESTATION DE VERIFICATION PERIODIQUE DU DISPOSITIF ETHYLOTEST ANTI-DEMARRAGE (EAD): Absence
 10.1.4.4.2. ATTESTATION DE VERIFICATION PERIODIQUE DU DISPOSITIF ETHYLOTEST ANTI-DEMARRAGE (EAD): Non concordance avec le certificat d'immatriculation

10.2.1.2.1. COUPE-BATTERIE: Non fonctionnement
 10.2.1.4.1. COUPE-BATTERIE: Absence
 10.2.1.4.2. COUPE-BATTERIE: Non conforme
 10.2.2.4.1. EXTINCTEUR: Absence
 10.2.2.4.2. EXTINCTEUR: Capacité insuffisante
 10.2.3.4.1. DISPOSITIF D'EVACUATION DES FUMÉES: Absence
 10.2.3.4.2. DISPOSITIF D'EVACUATION DES FUMÉES: Contrôle impossible
 10.3.1.1.1. PORTE DE SERVICE: Détérioration notable
10.3.1.2.1. PORTE DE SERVICE: Non fonctionnement
 10.3.1.2.2. PORTE DE SERVICE: Mauvais fonctionnement
 10.3.1.3.1. PORTE DE SERVICE: Défaut notable de fixation
10.3.1.4.1. PORTE DE SERVICE: Non conforme
10.3.1.4.2. PORTE DE SERVICE: Absence
10.3.1.4.3. PORTE DE SERVICE: Contrôle impossible
 10.3.2.1.1. COMMANDE DE PORTE DE SERVICE: Détérioration notable
10.3.2.2.1. COMMANDE DE PORTE DE SERVICE: Non fonctionnement
 10.3.2.2.2. COMMANDE DE PORTE DE SERVICE: Mauvais fonctionnement
10.3.2.4.1. COMMANDE DE PORTE DE SERVICE: Absence
10.3.2.4.2. COMMANDE DE PORTE DE SERVICE: Contrôle impossible
10.3.3.4.1. ACCES PORTE DE SERVICE: Passage insuffisant
 10.3.3.4.3. ACCES PORTE DE SERVICE: Absence marche-pied
 10.3.4.1.1. PORTE DE SECOURS: Détérioration notable
10.3.4.2.1. PORTE DE SECOURS: Non fonctionnement
 10.3.4.2.2. PORTE DE SECOURS: Mauvais fonctionnement
 10.3.4.3.1. PORTE DE SECOURS: Défaut notable de fixation
10.3.4.4.1. PORTE DE SECOURS: Absence
10.3.4.4.2. PORTE DE SECOURS: Contrôle impossible
 10.3.5.2.1. COMMANDE PORTE DE SECOURS: Non fonctionnement
 10.3.5.4.1. COMMANDE PORTE DE SECOURS: Absence
 10.3.5.4.2. COMMANDE PORTE DE SECOURS: Contrôle impossible
 10.3.6.4.1. ACCES PORTE DE SECOURS: Passage insuffisant
 10.3.7.1.1. FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Détérioration notable
10.3.7.2.1. FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Non fonctionnement
 10.3.7.2.2. FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Mauvais fonctionnement
 10.3.7.3.1. FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Défaut notable de fixation
10.3.7.4.1. FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Absence
10.3.7.4.2. FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Contrôle impossible
10.3.8.2.1. COMMANDE FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Non fonctionnement
 10.3.8.2.2. COMMANDE FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Mauvais fonctionnement
10.3.8.4.1. COMMANDE FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Absence
10.3.8.4.2. COMMANDE FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Contrôle impossible
 10.3.9.4.2. ACCES FENETRE ET TRAPPE DE SECOURS: Passage insuffisant
 10.4.1.4.1. ALLEE: Passage insuffisant
 10.4.2.2.2. SIEGE CONVOYEUR: Mauvais fonctionnement
 10.4.2.3.2. SIEGE CONVOYEUR: Défaut notable de positionnement
10.4.3.4.4. STRAPONTIN: Présence
 10.4.4.2.2. SIEGE BASCULANT: Mauvais fonctionnement
 10.4.4.3.2. SIEGE BASCULANT: Défaut notable de fixation
 10.4.5.3.2. SIEGE PASSAGER: Défaut notable de positionnement
 10.4.6.3.2. COUCHETTE: Défaut notable de fixation

10.4.9.4.1. BARRE: Absence
 10.4.10.4.1. POIGNEE: Absence de plusieurs poignées
 10.4.14.1.1. CEINTURE: Détérioration notable
 10.4.14.3.1. CEINTURE: Défaut notable de fixation
10.4.14.4.1. CEINTURE: Absence
 10.4.14.4.2. CEINTURE: Contrôle impossible
 10.4.14.4.3. CEINTURE: Montage inadapté
 10.5.5.1.1. DISPOSITIF ETHYLOTTEST ANTI-DEMARRAGE (EAD): Absence
10.6.1.2.1. VERROUILLAGE PORTE ARRIERE: Non fonctionnement
 10.6.1.2.2. VERROUILLAGE PORTE ARRIERE: Mauvais fonctionnement
10.6.1.4.1. VERROUILLAGE PORTE ARRIERE: Absence
10.6.1.4.2. VERROUILLAGE PORTE ARRIERE: Contrôle impossible
10.6.2.2.1. TEMOIN DE VERROUILLAGE DE LA PORTE ARRIERE: Non fonctionnement
 10.6.2.2.2. TEMOIN DE VERROUILLAGE DE LA PORTE ARRIERE: Mauvais fonctionnement
10.6.2.4.1. TEMOIN DE VERROUILLAGE DE LA PORTE ARRIERE: Absence
10.7.1.2.1. PLATE-FORME D' ACCES HANDICAPES: Non fonctionnement
 10.7.1.2.2. PLATE-FORME D' ACCES HANDICAPES: Mauvais fonctionnement
10.7.1.4.1. PLATE-FORME D' ACCES HANDICAPES: Absence
 10.7.2.3.3. ARRIMAGE FAUTEUIL HANDICAPES: Défaut notable de fixation
10.7.2.4.1. ARRIMAGE FAUTEUIL HANDICAPES: Absence
 10.9.1.2.1. ALIGNEMENT TCP ARTICULES: Mauvais alignement des parties avant et arrière

CONTROLES COMPLEMENTAIRES VEHICULES DEPANNAGE

11.1.2.4.1. PRESENTATION DU VEHICULE: Non concordance avec la carte blanche nécessitant une RTI

CONTROLES COMPLEMENTAIRES VEHICULES ECOLE

13.3.2.2.1. DOUBLE COMMANDE AU PIED: Efficacité globale insuffisante
13.3.2.2.2. DOUBLE COMMANDE AU PIED: Non fonctionnement
 13.3.2.2.3. DOUBLE COMMANDE AU PIED: Mauvais fonctionnement
13.3.2.4.1. DOUBLE COMMANDE AU PIED: Absence
 13.3.4.4.1. RETROVISEUR INTERIEUR COMPLEMENTAIRE (si obligatoire): Absence
 13.3.5.1.1. RETROVISEUR EXTERIEUR COMPLEMENTAIRE: Visibilité du moniteur insuffisante
 13.3.5.1.2. RETROVISEUR EXTERIEUR COMPLEMENTAIRE: Partie saillante
 13.3.5.1.3. RETROVISEUR EXTERIEUR COMPLEMENTAIRE: Détérioration notable
 13.3.5.4.1. RETROVISEUR EXTERIEUR COMPLEMENTAIRE: Absence

CONTROLES COMPLEMENTAIRES VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES

14.1.1.1.1. COFFRE(S) A BATTERIE(S) DE TRACTION: Détérioration notable
 14.1.1.3.1. COFFRE(S) A BATTERIE(S) DE TRACTION: Défaut notable de fixation
 14.1.2.1.1. BATTERIE(S) DE TRACTION: Détérioration notable
 14.1.3.4.1. ORIFICE(S) D'AERATION DU COFFRE A BATTERIE(S) DE TRACTION: Obstrué(s)

14.2.1.1.1. CABLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION: Détérioration notable
 14.2.1.3.1. CABLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION: Défaut notable de fixation
 14.2.2.1.1. TRESSSES DE MASSE, Y COMPRIS LEURS FIXATIONS: Détérioration notable
 14.2.3.4.1. CONTINUITÉ DE MASSE: Non-conforme
 14.3.1.1.1. EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES DIVERS SUR CIRCUIT HAUTE TENSION: Détérioration notable
 14.3.1.3.1. EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES DIVERS SUR CIRCUIT HAUTE TENSION: Défaut notable de fixation
 14.5.1.4.1. PROTECTION DE LA PRISE SUR VEHICULE: Absence pour prise extérieure
 14.5.2.1.1. PRISE(S) SUR VEHICULE: Détérioration notable

CONTROLES COMPLEMENTAIRES MARCHANDISES DANGEREUSES

15.1.1.4.4. CERTIFICAT D'AGREMENT (CA): Date limite d'utilisation du véhicule ou de la citerne dépassée
15.1.1.4.5. CERTIFICAT D'AGREMENT (CA): Absence
 15.1.1.4.6. CERTIFICAT D'AGREMENT (CA): Absence de liste de matières (citerne TMD) ou citerne ADR non codée
15.1.1.4.7. CERTIFICAT D'AGREMENT (CA): Non concordance avec le véhicule ou la citerne
 15.1.3.4.1. PRESENTATION DU VEHICULE: RTI nécessaire au titre de l'arrêté TMD
 15.1.3.4.3. PRESENTATION DU VEHICULE: Dispositif de freinage anti-blocage non conforme
 15.1.3.4.4. PRESENTATION DU VEHICULE: Dispositif de freinage d'endurance non conforme
 15.4.4.1.1. CANALISATIONS (GAINES ET CABLES): Détérioration notable
 15.4.4.3.1. CANALISATIONS (GAINES ET CABLES): Défaut notable de fixation
 15.4.4.4.8. CANALISATIONS (GAINES ET CABLES): Raccordement défectueux
 15.4.6.4.1. CHRONOTACHYGRAPHE: Non conforme
 15.4.7.1.1. FEUX: Détérioration notable
 15.4.7.3.1. FEUX: Défaut notable de fixation
15.5.2.2.1. COUPE-BATTERIE: Non fonctionnement
 15.5.2.3.1. COUPE- BATTERIE: Défaut notable de fixation
15.5.2.4.1. COUPE-BATTERIE: Absence
15.5.2.4.2. COUPE-BATTERIE: Contrôle impossible
15.5.3.2.1. COMMANDE DE SECURITE (Coup de poing): Non fonctionnement
15.5.3.4.1. COMMANDE DE SECURITE (Coup de poing): Absence
 15.7.6.4.1. RALENTISSEUR: Absence de la protection thermique
 15.7.7.3.2. ECHAPPEMENT: Défaut de positionnement
 15.7.7.4.1. ECHAPPEMENT: Absence de la protection thermique
 15.7.8.4.3. PROTECTION THERMIQUE VEHICULE OX: Protection thermique non-conforme
15.9.1.4.1. ATTESTATION DE CONTROLE ET EPREUVES DES CITERNES-ELEMENTS VEH- BATTERIE: Absence
15.9.1.4.2. ATTESTATION DE CONTROLE ET EPREUVES DES CITERNES-ELEMENTS VEH- BATTERIE: Non concordance avec la citerne ou les éléments véhicule-batterie
15.9.1.4.3. ATTESTATION DE CONTROLE CITERNE -ELEMENTS VEH- BATTERIE: Non valide
15.9.1.4.4. ATTESTATION DE CONTROLE ET EPREUVES DES CITERNES-ELEMENTS VEH- BATTERIE: Conclusion défavorable de l'attestation de contrôle
15.9.5.4.1. MARQUAGE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Absence
15.9.5.4.3. MARQUAGE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Contrôle impossible

15.9.5.4.4. MARQUAGE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Illisible
15.9.6.1.1. PARTIE EXTERIEURE DE L'ENVELOPPE CITERNE - ELEMENTS VEH-BATTERIE: Détérioration importante
 15.9.6.1.2. PARTIE EXTERIEURE DE L'ENVELOPPE CITERNE - ELEMENTS VEH-BATTERIE: Détérioration notable
15.9.6.3.1. PARTIE EXTERIEURE DE L'ENVELOPPE CITERNE - ELEMENTS VEH-BATTERIE: Défaut important de fixation
 15.9.6.3.2. PARTIE EXTERIEURE DE L'ENVELOPPE CITERNE - ELEMENTS VEH-BATTERIE: Défaut notable de fixation
 15.9.6.4.2. PARTIE EXTERIEURE DE L'ENVELOPPE CITERNE - ELEMENTS VEH-BATTERIE: Réparation en l'absence de protocole approuvé
 15.9.7.1.1. ISOLATION THERMIQUE CITERNE: Détérioration notable
15.9.8.1.1. EQUIPEMENTS DE SERVICE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Détérioration importante
 15.9.8.1.2. EQUIPEMENTS DE SERVICE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Détérioration notable
15.9.8.4.1. EQUIPEMENTS DE SERVICE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Absence
15.9.8.4.2. EQUIPEMENTS DE SERVICE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Contrôle impossible
 15.9.8.4.3. EQUIPEMENTS DE SERVICE CITERNE -ELEMENTS VEH-BATTERIE: Equipement COV incomplet
 15.9.10.1.1. PROTECTIONS CITERNE: Détérioration notable
15.9.10.4.1. PROTECTIONS CITERNE: Absence
 15.9.13.1.2. LIAISONS EQUIPOTENTIELLES: Détérioration
 15.9.13.4.1. LIAISONS EQUIPOTENTIELLES: Absence
 15.9.14.1.1. FIXATIONS CITERNE -CONTENEUR CITERNE,VEH-BATTERIE: Détérioration notable
 15.9.14.4.2. FIXATIONS CITERNE -CONTENEUR CITERNE,VEH-BATTERIE: Absence d'une fixation
15.9.14.4.3. FIXATIONS CITERNE -CONTENEUR CITERNE,VEH-BATTERIE: Absence de plusieurs fixations
15.9.14.4.4. FIXATIONS CITERNE -CONTENEUR CITERNE,VEH-BATTERIE: Non agréées (conteneur-citerne)
15.9.14.4.5. FIXATIONS CITERNE -CONTENEUR CITERNE,VEH-BATTERIE: Non conforme (réservoir GPL)
15.9.15.1.1. FLEXIBLES CITERNE: Détérioration importante
 15.9.15.1.2. FLEXIBLES CITERNE: Détérioration notable
 15.9.15.4.3. FLEXIBLES CITERNE: Absence du procès-verbal d'épreuve hydraulique
 15.9.15.4.4. FLEXIBLES CITERNE: Défaut d'épreuve d'étanchéité
 15.9.15.4.5. FLEXIBLES CITERNE: Absence de contrôle visuel annuel
 15.9.15.4.6. FLEXIBLES CITERNE: Non concordance du PV d'épreuve hydraulique avec le flexible
 15.9.15.4.7. FLEXIBLES CITERNE: Absence de fiche de suivi
 15.9.15.4.9. FLEXIBLES CITERNE: A réformer
15.10.2.1.1. CAISSE: Détérioration importante
 15.10.2.1.2. CAISSE: Détérioration notable
 15.10.2.3.1. CAISSE: Défaut notable de fixation
 15.10.3.1.1. PORTE: Détérioration notable
15.10.3.4.2. PORTE: Absence
 15.10.4.1.3. ECLAIRAGE INTERIEUR: Détérioration notable
 15.10.4.2.2. ECLAIRAGE INTERIEUR: Mauvais fonctionnement
 15.10.4.4.1. ECLAIRAGE INTERIEUR: Absence
 15.10.5.1.1. EXTINCTEURS AUTOMATIQUES POUR LE COMPARTIMENT MOTEUR: Détérioration notable
15.10.5.4.1. EXTINCTEURS AUTOMATIQUES POUR LE COMPARTIMENT MOTEUR: Absence
 15.10.6.1.1. PROTECTION DU CHARGEMENT CONTRE LES FEUX DE PNEUMATIQUES: Détérioration notable
15.10.6.4.1. PROTECTION DU CHARGEMENT CONTRE LES FEUX DE PNEUMATIQUES: Absence

15.11.3.2.2. SYSTEME D'EXTINCTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU
CHAUFFAGE A COMBUSTION DU COMPARTIMENT MEMU:
Mauvais fonctionnement

**15.11.3.4.1. SYSTEME D'EXTINCTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU
CHAUFFAGE A COMBUSTION DU COMPARTIMENT MEMU:**

Absence

15.11.4.1.1. VERROUS SUR LES EQUIPEMENTS DE FABRICATION
D'EXPLOSIFS ET LES COMPARTIMENTS SPECIAUX: Détérioration
notable

15.11.4.2.2. VERROUS SUR LES EQUIPEMENTS DE FABRICATION
D'EXPLOSIFS ET LES COMPARTIMENTS SPECIAUX: Mauvais
fonctionnement

**15.11.4.4.1. VERROUS SUR LES EQUIPEMENTS DE
FABRICATION D'EXPLOSIFS ET LES COMPARTIMENTS
SPECIAUX: Absence**

LISTE DES DÉFAILLANCES SOUMISES À L'OBLIGATION DE CONTRE-VISITE DU 20 MAI AU 31 DÉCEMBRE 2018⁸

IDENTIFICATION DU VEHICULE

0.1.1.a.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber

0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Inscription manquante ou illisible

0.1.1.c.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Ne correspond pas aux documents du véhicule

0.1.1.d.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Plaque non conforme

0.2.1.a.2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Manquant ou introuvable

0.2.1.b.2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Incomplet, illisible, manifestement falsifié ou ne correspondant pas aux documents du véhicule

0.3.1.a.2. PLAQUE CONSTRUCTEUR : Manquante ou introuvable

0.3.1.b.2. PLAQUE CONSTRUCTEUR : Numéro incomplet, illisible ou ne correspondant pas aux documents du véhicule

0.3.1.c.2. PLAQUE CONSTRUCTEUR : Non-concordance avec la frappe à froid

0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : État du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle

0.4.1.b.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Non concordance de l'énergie avec le document d'identification

0.4.1.c.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Modification nécessitant une mise en conformité par rapport aux données des documents d'identification

0.5.1.a.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne du dispositif de contrôle du réglage des feux d'éclairage lors du contrôle

0.5.1.c.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne du dispositif pour le contrôle du freinage lors du contrôle

0.5.1.g.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne du dispositif de mesure de l'opacité des fumées lors du contrôle

0.5.1.h.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne du dispositif de diagnostic des systèmes embarqués de contrôle des émissions polluantes lors du contrôle

0.5.1.i.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne du décéléromètre lors du contrôle

0.5.1.j.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne de l'outil de mesure de la résistance électrique lors du contrôle

0.5.1.m.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne des plaques à jeux lors du contrôle

0.6.3.a.2. ATTESTATION D'AMÉNAGEMENT (TCP) : Absent ou non conforme

0.6.4.a.2. CARTE VERTE, ATTESTATION D'INSTALLATION, CERTIFICAT D'INSPECTION DÉTAILLÉE (CID) ET PV D'ÉPREUVE DES RÉSERVOIRS : Carte verte ou attestation d'installation des réservoirs GNC absente ou non conforme

0.6.4.b.2. CARTE VERTE, ATTESTATION D'INSTALLATION, CERTIFICAT D'INSPECTION DÉTAILLÉE (CID) ET PV D'ÉPREUVE DES RÉSERVOIRS : Certificat d'Inspection Détaillée (CID) ou PV d'épreuve des réservoirs GNC absent ou non conforme

0.6.5.a.2. ATTESTATION, CERTIFICAT OU PV D'ÉPREUVE DES RÉSERVOIRS GPL : Attestation des réservoirs GPL (si marquage R67-01 non visible) absente ou non conforme

0.6.5.b.2. ATTESTATION, CERTIFICAT OU PV D'ÉPREUVE DES RÉSERVOIRS GPL : Certificat ou PV d'épreuve des réservoirs GPL absent ou non conforme

0.6.7.a.2. ATTESTATION DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DU LIMITEUR DE VITESSE : Absente ou non conforme

0.6.8.a.2. CERTIFICAT D'INSTALLATION ET ATTESTATION DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DU DISPOSITIF ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE (EAD) : Certificat d'installation EAD absent ou non conforme

0.6.8.b.2. CERTIFICAT D'INSTALLATION ET ATTESTATION DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DU DISPOSITIF ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE (EAD) : Attestation de vérification périodique EAD absente ou non conforme

EQUIPEMENTS DE FREINAGE

1.1.1.a.2. PIVOT DE LA PÉDALE DU FREIN DE SERVICE : Pivot trop serré

1.1.1.b.2. PIVOT DE LA PÉDALE DU FREIN DE SERVICE : Usure fortement avancée ou jeu

1.1.3.a.2. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Pression insuffisante pour assurer un freinage répété (au moins quatre actionnements) après déclenchement du signal avertisseur (ou lorsque le manomètre se trouve dans la zone « danger »)

1.1.3.a.3. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Pression insuffisante pour assurer un freinage répété (au moins deux actionnements) après déclenchement du signal avertisseur (ou lorsque le manomètre se trouve dans la zone « danger »)

1.1.3.b.2. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Le temps nécessaire pour obtenir une pression d'une valeur de fonctionnement sûr est trop long par rapport aux exigences

1.1.3.c.3. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Indépendance des circuits de freinage non assurée

1.1.3.d.2. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Fuite d'air provoquant une chute de pression sensible ou fuites d'air perceptibles

1.1.3.e.2. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Dommage externe susceptible de nuire au bon fonctionnement du système de freinage

1.1.3.e.3. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Dommage externe susceptible de nuire au bon fonctionnement du système de freinage : performances du frein de secours insuffisantes

1.1.4.a.2. MANOMÈTRE OU INDICATEUR DE PRESSION BASSE : Faible pression non détectable

1.1.5.a.2. ROBINET DE FREINAGE À MAIN : Robinet fissuré, endommagé ou présentant une usure fortement avancée

1.1.5.b.2. ROBINET DE FREINAGE À MAIN : Manque de fiabilité de la commande de la valve ou défaut de la valve de nature à compromettre la sécurité

1.1.5.c.2. ROBINET DE FREINAGE À MAIN : Connexions mal fixées ou mauvaise étanchéité dans le système

1.1.5.d.2. ROBINET DE FREINAGE À MAIN : Mauvais fonctionnement

⁸ La liste complète des défaillances est disponible dans l'annexe I de l'arrêté du 27 juillet 2004 relatif au Contrôle Technique des Véhicules Lourds. Les défaillances critiques (R) sont en caractères gras.

1.1.6.a.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Verrouillage insuffisant

1.1.6.b.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Usure excessive au niveau de l'axe du levier ou du mécanisme du levier à cliquet

1.1.6.c.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Course trop longue (réglage incorrect)

1.1.6.d.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Actionneur manquant, endommagé ou ne fonctionnant pas

1.1.6.e.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Mauvais fonctionnement, signal avertisseur indiquant un dysfonctionnement

1.1.7.a.2. VALVES DE FREINAGE : Valve endommagée ou fuite d'air excessive

1.1.7.a.3. VALVES DE FREINAGE : Valve endommagée ou fuite d'air excessive : fonctionnalité réduite

1.1.7.c.2. VALVES DE FREINAGE : Manque de fiabilité de la valve ou valve mal montée

1.1.7.d.2. VALVES DE FREINAGE : Fuite ou perte de liquide hydraulique

1.1.7.d.3. VALVES DE FREINAGE : Fuite ou perte de liquide hydraulique : fonctionnalité réduite

1.1.8.a.2. TÊTES D'ACCOUPLLEMENT POUR FREINS DE REMORQUE : Robinets ou valve à fermeture automatique défectueux : fonctionnalité réduite

1.1.8.b.2. TÊTES D'ACCOUPLLEMENT POUR FREINS DE REMORQUE : Manque de fiabilité du robinet ou de la valve ou valve mal montée : fonctionnalité réduite ou absence

1.1.8.c.2. TÊTES D'ACCOUPLLEMENT POUR FREINS DE REMORQUE : Étanchéité insuffisante

1.1.8.c.3. TÊTES D'ACCOUPLLEMENT POUR FREINS DE REMORQUE : Étanchéité insuffisante : fonctionnalité réduite

1.1.8.d.3. TÊTES D'ACCOUPLLEMENT POUR FREINS DE REMORQUE : Fonctionnement du frein affecté

1.1.9.a.2. ACCUMULATEUR, RÉSERVOIR DE PRESSION : Réservoir gravement endommagé : corrosion ou fuite

1.1.9.b.2. ACCUMULATEUR, RÉSERVOIR DE PRESSION : Purgeur inopérant

1.1.9.c.2. ACCUMULATEUR, RÉSERVOIR DE PRESSION : Manque de fiabilité du réservoir ou réservoir mal monté

1.1.10.a.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Dispositif de freinage assisté défectueux

1.1.10.a.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Dispositif de freinage assisté ne fonctionnant pas

1.1.10.b.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Maître-cylindre défectueux, mais freinage toujours opérant

1.1.10.b.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Maître-cylindre défectueux ou non étanche

1.1.10.c.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Fixation insuffisante du maître-cylindre, mais frein toujours opérant

1.1.10.c.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Fixation insuffisante du maître-cylindre

1.1.10.d.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Niveau du liquide de frein sous la marque MIN

1.1.10.d.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Pas de liquide de frein visible

1.1.10.e.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Réservoir du maître-cylindre détérioré

1.1.10.e.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Réservoir manquant

1.1.10.g.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Fonctionnement défectueux du dispositif avertisseur de détection de niveau insuffisant du liquide

1.1.11.a.3. CONDUITES RIGIDES DES FREINS : Risque imminent de défaillance ou de rupture

1.1.11.b.2. CONDUITES RIGIDES DES FREINS : Manque d'étanchéité des conduites ou des raccords (freins pneumatiques)

1.1.11.b.3. CONDUITES RIGIDES DES FREINS : Manque d'étanchéité des conduites ou des raccords (freins hydrauliques)

1.1.11.c.2. CONDUITES RIGIDES DES FREINS : Endommagement ou corrosion excessive

1.1.11.c.3. CONDUITES RIGIDES DES FREINS : Endommagement ou corrosion excessive affectant le fonctionnement des freins par blocage ou risque imminent de perte d'étanchéité

1.1.11.d.2. CONDUITES RIGIDES DES FREINS : Conduites mal placées : risques d'endommagement

1.1.12.a.3. FLEXIBLES DE FREIN : Risque imminent de défaillance ou de rupture

1.1.12.b.2. FLEXIBLES DE FREIN : Flexibles endommagés ou frottant contre une autre pièce

1.1.12.c.2. FLEXIBLES DE FREIN : Manque d'étanchéité des flexibles ou des raccords (freins pneumatiques)

1.1.12.c.3. FLEXIBLES DE FREIN : Manque d'étanchéité des flexibles ou des raccords (freins hydrauliques)

1.1.12.d.2. FLEXIBLES DE FREIN : Gonflement excessif des flexibles

1.1.12.d.3. FLEXIBLES DE FREIN : Gonflement excessif des flexibles : tresse altérée

1.1.12.e.2. FLEXIBLES DE FREIN : Flexibles poreux

1.1.12.f.2. FLEXIBLES DE FREIN : Flexibles mal placés

1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREIN : Usure excessive (marque minimale atteinte)

1.1.13.a.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREIN : Usure excessive (marque minimale non visible)

1.1.13.b.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREIN : Garnitures ou plaquettes encrassées par de l'huile, de la graisse, etc.

1.1.13.b.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREIN : Garnitures ou plaquettes encrassées par de l'huile, de la graisse, etc. : performances de freinage réduites

1.1.13.c.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREIN : Garnitures ou plaquettes absentes ou mal montées

1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREIN : Disque ou tambour usé

1.1.14.a.3. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREIN : Disque ou tambour excessivement usé, excessivement rayé, fissuré, mal fixé ou cassé

1.1.14.b.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREIN : Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc

1.1.14.b.3. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREIN : Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc. : performances de freinage réduites

1.1.14.c.3. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREIN : Absence de tambour ou de disque

1.1.14.d.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREIN : Plateau mal fixé

1.1.15.a.2. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Câbles endommagés ou flambage

1.1.15.a.3. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Câbles endommagés ou flambage : performances de freinage réduite

1.1.15.b.2. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Usure ou corrosion fortement avancée

1.1.15.b.3. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Usure ou corrosion fortement avancée : performances de freinage réduites

1.1.15.c.2. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Défaut des jonctions de câbles ou de tringles de nature à compromettre la sécurité

1.1.15.d.2. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Fixation des câbles défectueuse

1.1.15.e.2. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Entrave du mouvement du système de freinage

1.1.15.f.2. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Mouvement anormal de la timonerie à la suite d'un mauvais réglage ou d'une usure excessive

1.1.16.a.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Cylindre ou étrier fissuré ou endommagé

1.1.16.a.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Cylindre ou étrier fissuré ou endommagé : performances de freinage réduites

1.1.16.b.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Étanchéité insuffisante

1.1.16.b.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Étanchéité insuffisante : performances de freinage réduites

1.1.16.c.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Défaut du cylindre ou de l'étrier ou actionneur mal monté compromettant la sécurité

1.1.16.c.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Défaut du cylindre ou de l'étrier ou actionneur mal monté compromettant la sécurité : performances de freinage réduites

1.1.16.d.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Corrosion excessive

1.1.16.d.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Corrosion excessive : risque de fissure

1.1.16.e.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Course excessive ou insuffisante du piston ou de la membrane

1.1.16.e.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Course excessive ou insuffisante du piston ou de la membrane : performances de freinage réduites (réserve insuffisante pour le mouvement)

1.1.16.f.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Capuchon anti-poussière manquant ou excessivement endommagé

1.1.17.a.2. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE : Liaison défectueuse

1.1.17.b.2. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE : Mauvais réglage de la liaison

1.1.17.c.2. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE : Valve grippée ou inopérante ou défaut d'étanchéité (l'ABS fonctionne)

1.1.17.c.3. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE : Valve grippée ou inopérante ou défaut d'étanchéité

1.1.17.d.3. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE : Valve manquante (si requise)

1.1.18.a.2. LEVIERS DE FREIN RÉGLABLES ET INDICATEURS : Levier endommagé, grippé ou présentant un mouvement anormal, une usure excessive ou un mauvais réglage

1.1.18.b.2. LEVIERS DE FREIN RÉGLABLES ET INDICATEURS : Levier défectueux

1.1.18.c.2. LEVIERS DE FREIN RÉGLABLES ET INDICATEURS : Mauvais montage ou remontage

1.1.19.a.2. SYSTÈME DE FREINAGE D'ENDURANCE (POUR LES VÉHICULES ÉQUIPÉS) : Mauvais montage ou défaut de connexion : fonctionnalité réduite

1.1.19.b.2. SYSTÈME DE FREINAGE D'ENDURANCE (POUR LES VÉHICULES ÉQUIPÉS) : Système manifestement défectueux ou manquant

1.1.2.a.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE : Course trop grande, réserve de course insuffisante

1.1.2.b.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE : Dégagement du frein rendu difficile : fonctionnalité réduite

1.1.2.c.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE : Caoutchouc ou dispositif antidérapant de la pédale de frein manquant, mal fixé ou usé

1.1.20.a.3. FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE DES FREINS DE LA REMORQUE : Le frein de la remorque ne s'applique pas automatiquement lorsque l'accouplement est déconnecté

1.1.21.a.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET : Dispositifs (pompe à antigel, dessiccateur d'air, etc.) endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage

1.1.21.a.3. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET : Dispositifs (pompe à antigel, dessiccateur d'air, etc.) endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage : performances de freinage réduites

1.1.21.b.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET : Fuite d'air ou d'antigel : fonctionnalité du système réduite

1.1.21.c.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET : Défaut de tout élément de nature à compromettre la sécurité ou élément mal monté

1.1.21.d.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET : Modification dangereuse d'un élément

1.1.21.d.3. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET : Modification dangereuse d'un élément : performances de freinage réduites

1.1.22.a.2. PRISES D'ESSAI (LORSQU'ELLES SONT INSTALLÉES OU REQUISES SUR LE VÉHICULE) : Manquantes

1.1.22.b.2. PRISES D'ESSAI (LORSQU'ELLES SONT INSTALLÉES OU REQUISES SUR LE VÉHICULE) : Inutilisables ou non étanches

1.1.23.a.2. FREIN À INERTIE : Efficacité insuffisante

1.2.1.a.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Freinage insuffisant sur une ou plusieurs roues

1.2.1.a.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues

1.2.1.b.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre notable

1.2.1.b.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre important sur l'essieu directeur

1.2.1.c.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Freinage non modérable

1.2.1.d.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Temps de réponse trop long sur l'une des roues

1.2.1.e.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Fluctuation excessive de la force de freinage pendant chaque tour de roue

1.2.2.a.3. EFFICACITÉ DU FREIN DE SERVICE : Efficacité insuffisante

1.3.1.a.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS : Freinage insuffisant sur une ou plusieurs roues

1.3.1.a.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS : Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues

1.3.1.b.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS : Déséquilibre notable

1.3.1.b.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS : Déséquilibre important sur l'essieu directeur

1.3.1.c.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS : Freinage non modérable

1.3.2.a.3. EFFICACITÉ DU FREIN DE SECOURS : Efficacité insuffisante

1.4.1.a.2. PERFORMANCES DU FREIN DE STATIONNEMENT : Frein inopérant d'un côté

1.4.2.a.3. EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT : Efficacité insuffisante

1.5.1.a.2. PERFORMANCE DU SYSTÈME DE FREINAGE D'ENDURANCE : Absence de progressivité (non applicable au frein sur échappement)

1.5.1.b.2. PERFORMANCE DU SYSTÈME DE FREINAGE D'ENDURANCE : Le système ne fonctionne pas

1.6.1.a.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS) : Mauvais fonctionnement du dispositif d'alerte

1.6.1.b.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS) : Le dispositif d'alerte indique un mauvais fonctionnement du système

- 1.6.1.c.2. SYSTÈME ANTIBLOPAGE (ABS) : Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé
- 1.6.1.d.2. SYSTÈME ANTIBLOPAGE (ABS) : Câblage endommagé
- 1.6.1.e.2. SYSTÈME ANTIBLOPAGE (ABS) : Autres composants manquants ou endommagés
- 1.6.1.f.2. SYSTÈME ANTIBLOPAGE (ABS) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 1.7.1.a.2. SYSTÈME DE FREINAGE ÉLECTRONIQUE (EBS) : Mauvais fonctionnement du dispositif d'alerte
- 1.7.1.b.2. SYSTÈME DE FREINAGE ÉLECTRONIQUE (EBS) : Le dispositif d'alerte indique un mauvais fonctionnement du système
- 1.7.1.c.2. SYSTÈME DE FREINAGE ÉLECTRONIQUE (EBS) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 1.7.1.d.2. SYSTÈME DE FREINAGE ÉLECTRONIQUE (EBS) : Absence de dispositif si obligatoire
- 1.8.1.a.2. LIQUIDE DE FREIN : Liquide de frein contaminé ou sédimenté
- 1.8.1.a.3. LIQUIDE DE FREIN : Risque imminent de défaillance**

DIRECTION

- 2.1.1.a.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Conduite dure
- 2.1.1.b.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Axe de sortie tordu ou cannelures usées
- 2.1.1.b.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Axe de sortie tordu ou cannelures usées : fonctionnalité affectée**
- 2.1.1.c.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Usure excessive de l'axe de sortie
- 2.1.1.c.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Usure excessive de l'axe de sortie : fonctionnalité affectée**
- 2.1.1.d.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Mouvement excessif de l'axe de sortie
- 2.1.1.d.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Mouvement excessif de l'axe de sortie : fonctionnalité affectée**
- 2.1.1.e.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Manque d'étanchéité : formation de gouttelettes
- 2.1.2.a.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Mauvaise fixation
- 2.1.2.a.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Mauvaise fixation : fixations dangereusement mal attachées ou jeu par rapport au châssis/à la carrosserie**
- 2.1.2.b.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Ovalisation des trous de fixation dans le châssis
- 2.1.2.b.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Ovalisation des trous de fixation dans le châssis : fixations gravement affectées**
- 2.1.2.c.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Boulons de fixation manquants ou fêlés
- 2.1.2.c.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Boulons de fixation manquants ou fêlés : fixations gravement affectées**
- 2.1.2.d.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Fêlure
- 2.1.2.d.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Fêlure ou cassure affectant la stabilité ou la fixation du boîtier ou de la crémaillère**
- 2.1.3.a.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Jeu entre des organes qui devraient être fixes
- 2.1.3.a.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Jeu entre des organes qui devraient être fixes : jeu excessif ou risque de dissociation**
- 2.1.3.b.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Usure excessive des articulations
- 2.1.3.b.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Usure excessive des articulations : risque très grave de détachement**
- 2.1.3.c.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Fêlure ou déformation d'un élément
- 2.1.3.c.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Fêlure ou déformation d'un élément : fonctionnement affecté**
- 2.1.3.d.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Absence de dispositifs de verrouillage
- 2.1.3.e.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Désalignement d'éléments
- 2.1.3.f.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Modification présentant un risque
- 2.1.3.f.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Modification présentant un risque : fonctionnement affecté**
- 2.1.3.g.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Capuchon antipoussière manquant ou gravement détérioré
- 2.1.4.a.2. FONCTIONNEMENT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Frottement d'une partie mobile de la timonerie contre une partie fixe
- 2.1.4.b.2. FONCTIONNEMENT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Butées inopérantes ou manquantes
- 2.1.5.a.2. DIRECTION ASSISTÉE : Fuite de liquide ou fonctions affectées
- 2.1.5.b.2. DIRECTION ASSISTÉE : Réservoir insuffisant
- 2.1.5.c.2. DIRECTION ASSISTÉE : Mécanisme inopérant
- 2.1.5.c.3. DIRECTION ASSISTÉE : Mécanisme inopérant : direction affectée**
- 2.1.5.d.2. DIRECTION ASSISTÉE : Mécanisme fêlé ou peu fiable
- 2.1.5.d.3. DIRECTION ASSISTÉE : Mécanisme fêlé ou peu fiable : direction affectée**
- 2.1.5.e.2. DIRECTION ASSISTÉE : Élément faussé ou frottant contre une autre pièce
- 2.1.5.e.3. DIRECTION ASSISTÉE : Élément faussé ou frottant contre une autre pièce : direction affectée**
- 2.1.5.f.2. DIRECTION ASSISTÉE : Modification présentant un risque
- 2.1.5.f.3. DIRECTION ASSISTÉE : Modification présentant un risque : direction affectée**
- 2.1.5.g.2. DIRECTION ASSISTÉE : Endommagement ou corrosion excessive de câbles ou de flexibles
- 2.1.5.g.3. DIRECTION ASSISTÉE : Endommagement ou corrosion excessive de câbles ou de flexibles : direction affectée**
- 2.2.1.a.2. ÉTAT DU VOLANT : Mouvement relatif entre le volant et la colonne
- 2.2.1.a.3. ÉTAT DU VOLANT : Mouvement relatif entre le volant et la colonne : risque très grave de détachement**
- 2.2.1.b.2. ÉTAT DU VOLANT : Absence de dispositif de retenue sur le moyeu du volant
- 2.2.1.b.3. ÉTAT DU VOLANT : Absence de dispositif de retenue sur le moyeu du volant : risque très grave de détachement**
- 2.2.1.c.2. ÉTAT DU VOLANT : Fêlure ou mauvaise fixation du moyeu, de la couronne ou des rayons du volant
- 2.2.1.c.3. ÉTAT DU VOLANT : Fêlure ou mauvaise fixation du moyeu, de la couronne ou des rayons du volant : risque très grave de détachement**
- 2.2.2.a.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION : Mouvement excessif du centre du volant vers le bas ou le haut
- 2.2.2.b.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION : Mouvement excessif du haut de la colonne par rapport à l'axe de la colonne
- 2.2.2.c.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION : Raccord souple détérioré
- 2.2.2.d.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION : Mauvaise fixation

2.2.2.d.3. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION :**Mauvaise fixation : risque très grave de détachement****2.2.2.e.3. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION :****Modification présentant un risque**

2.3.1.a.2. JEU DANS LA DIRECTION : Jeu excessif

2.3.1.a.3. JEU DANS LA DIRECTION : Jeu excessif : sécurité de la direction compromise

2.5.1.a.2. PLAQUE TOURNANTE DE L'ESSIEU DIRECTEUR DE LA REMORQUE : Élément légèrement endommagé

2.5.1.a.3. PLAQUE TOURNANTE DE L'ESSIEU DIRECTEUR DE LA REMORQUE : Élément fortement endommagé ou fissuré

2.5.1.b.2. PLAQUE TOURNANTE DE L'ESSIEU DIRECTEUR DE LA REMORQUE : Jeu excessif

2.5.1.b.3. PLAQUE TOURNANTE DE L'ESSIEU DIRECTEUR DE LA REMORQUE : Jeu excessif : conduite en ligne droite touchée et/ou stabilité directionnelle altérée

2.5.1.c.2. PLAQUE TOURNANTE DE L'ESSIEU DIRECTEUR DE LA REMORQUE : Mauvaise fixation

2.5.1.c.3. PLAQUE TOURNANTE DE L'ESSIEU DIRECTEUR DE LA REMORQUE : Fixations gravement affectées

2.6.1.a.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE : L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système

2.6.1.b.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE : Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues

2.6.1.b.3. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE : Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues : direction affectée

2.6.1.c.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE : L'assistance ne fonctionne pas

2.6.1.d.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

VISIBILITE

3.1.1.a.2. CHAMP DE VISION : Obstruction dans le champ de vision du conducteur affectant la vue frontale ou latérale, à l'intérieur de la zone balayée par les essuie-glaces ou rétroviseurs extérieurs non visibles

3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs extérieurs

3.2.1.a.3. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces : visibilité fortement entravée

3.2.1.b.2. ÉTAT DES VITRAGES : Pare-brise ou vitres latérales avant non conformes aux exigences

3.2.1.c.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage dans un état inacceptable

3.2.1.c.3. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage dans un état inacceptable : visibilité fortement entravée

3.3.1.a.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non conforme aux exigences

3.3.1.a.3. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Plus d'un dispositif rétroviseur obligatoire manquant

3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé

3.3.1.c.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Champ de vision nécessaire non couvert

3.4.1.a.2. ESSUIE-GLACE DU PARE-BRISE : Essuie-glace inopérant ou manquant ou non conforme aux exigences

3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE DU PARE-BRISE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestation défectueuse

3.5.1.a.2. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Lave-glace inopérant

FEUX, DISPOSITIFS REFLECHISSANTS ET EQUIPEMENT ELECTRIQUE

4.1.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) :

Lampe/source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite

4.1.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection (réflecteur et glace) fortement défectueux ou manquant

4.1.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Mauvaise fixation du feu

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences

4.1.2.b.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

4.1.3.a.2. COMMUTATION (PHARES) : Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences (nombre de feux allumés en même temps) : dépassement de l'intensité lumineuse maximale autorisée à l'avant

4.1.3.b.2. COMMUTATION (PHARES) : Fonctionnement du dispositif de commande perturbé

4.1.3.c.2. COMMUTATION (PHARES) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

4.1.4.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES) : Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences

4.1.4.b.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES) : Présence de produits sur la glace ou la source lumineuse qui réduit manifestement l'intensité lumineuse ou modifie la couleur émise

4.1.4.c.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES) : Source lumineuse et lampe non compatibles

4.1.5.a.2. DISPOSITIFS DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES) : Dispositif inopérant

4.1.5.b.2. DISPOSITIFS DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES) : Le dispositif manuel ne peut être actionné depuis le siège du conducteur

4.1.5.c.2. DISPOSITIFS DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

4.1.6.a.2. LAVE-PHARES : Dispositif inopérant sur lampe à décharge

4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse ou absente

4.2.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse

4.2.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Mauvaise fixation : très grand risque de détachement

4.2.2.a.2. COMMUTATION (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences : les feux de position arrière et latéraux peuvent être éteints lorsque les feux principaux sont allumés

4.2.2.b.2. COMMUTATION (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Fonctionnement du dispositif de commande perturbé

4.2.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Feu de couleur

autre que blanc à l'avant ou rouge à l'arrière ; intensité lumineuse fortement réduite

4.2.3.b.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Présence de produits sur la glace ou la source lumineuse qui réduit manifestement l'intensité lumineuse

4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite

4.3.1.a.3. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Toutes les sources lumineuses ne fonctionnent pas

4.3.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)

4.3.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Mauvaise fixation du feu : très grand risque de détachement

4.3.2.a.2. COMMUTATION (FEUX STOP) : Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences

4.3.2.a.3. COMMUTATION (FEUX STOP) : Totalemment inopérante

4.3.2.b.2. COMMUTATION (FEUX STOP) : Fonctionnement du dispositif de commande perturbé

4.3.2.c.2. COMMUTATION (FEUX STOP) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

4.3.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX STOP) : Feu de couleur autre que rouge ; intensité lumineuse fortement réduite

4.4.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEUR DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite

4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEUR DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)

4.4.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEUR DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Mauvaise fixation : très grand risque de détachement

4.4.2.a.2. COMMUTATION (INDICATEUR DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Totalemment inopérant

4.4.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEUR DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences

4.5.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite

4.5.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)

4.5.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Mauvaise fixation : très grand risque de détachement ou d'éblouissement

4.5.3.a.2. COMMUTATION (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Totalemment inopérante

4.5.4.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences

4.6.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE) : Mauvaise fixation : très grand risque de détachement

4.6.2.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE) : Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences

4.6.3.a.2. COMMUTATION (FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE) : Le feu de recul peut être allumé sans que la marche arrière soit enclenchée

4.7.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE) : Source lumineuse défectueuse

4.7.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE) : Mauvaise fixation du feu : très grand risque de détachement

4.8.1.a.2. ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Dispositif défectueux ou endommagé : fonction réfléchissante affectée

4.8.1.b.2. ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Mauvaise fixation du dispositif : risque de détachement

4.8.2.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Absence ou réflexion d'une couleur autre que la couleur réglementaire

4.9.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (TÉMOINS OBLIGATOIRES POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE) : Dispositif inopérant : ne fonctionne pas pour les feux de route ou les feux de brouillard arrière

4.10.1.a.2. LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE TRACTEUR ET LA REMORQUE OU SEMI-REMORQUE : Mauvaise fixation des composants fixes : prise mal attachée

4.10.1.b.2. LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE TRACTEUR ET LA REMORQUE OU SEMI-REMORQUE : Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit

4.11.1.a.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Mauvaise fixation : fixations mal attachées, contact avec des arêtes vives, probabilité de déconnexion

4.11.1.a.3. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Mauvaise fixation : câblage risquant de toucher des pièces chaudes, des pièces en rotation ou le sol, connexions (nécessaires au freinage, à la direction) débranchées

4.11.1.b.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Câblage fortement détérioré

4.11.1.b.3. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Câblage (nécessaire au freinage, à la direction) extrêmement détérioré

4.11.1.c.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit

4.11.1.c.3. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Isolation endommagée ou détériorée : risque imminent d'incendie, de formation d'étincelles

4.13.1.a.2. BATTERIE (S) DE SERVICE : Mauvaise fixation : risque de court-circuit

4.13.1.b.2. BATTERIE (S) DE SERVICE : Manque d'étanchéité : perte de substances dangereuses

4.14.1.a.2. COFFRE(S) À BATTERIE(S) DE TRACTION : Déterioration importante

4.14.1.b.2. COFFRE(S) À BATTERIE(S) DE TRACTION : Mauvaise fixation

4.14.2.a.2. BATTERIE DE TRACTION : Défaut d'étanchéité

4.15.1.a.2. CÂBLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION : Déterioration importante

4.15.1.b.2. CÂBLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION : Mauvaise fixation : risque de contact avec des pièces mécaniques ou l'environnement du véhicule

4.15.2.b.2. TRESSÉS DE MASSE, Y COMPRIS LEURS FIXATIONS : Déterioration importante

4.15.3.a.2. CONTINUITÉ DE MASSE : Non-conforme

4.15.4.a.2. PROTECTION DE LA PRISE DE CHARGE : Absence de protection sur prise extérieure

4.15.5.a.2. PRISE DE CHARGE SUR VÉHICULE : Déterioration importante

4.15.5.b.2. PRISE DE CHARGE SUR VÉHICULE : Fixation défaillante

4.16.1.a.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION : Déterioration importante

4.16.1.b.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION : Fixation défectueuse
 4.16.1.c.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION : Défaut d'étanchéité
 4.18.1.a.2. AUTRES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE OU DE SIGNALISATION : Présence d'un dispositif d'éclairage ou de signalisation non conforme

ESSIEUX, ROUES, PNEUS, SUSPENSION

5.1.1.a.3. ESSIEUX : Essieu fêlé ou déformé
 5.1.1.b.2. ESSIEUX : Mauvaise fixation
5.1.1.b.3. ESSIEUX : Mauvaise fixation : stabilité perturbée, fonctionnement affecté
 5.1.1.c.2. ESSIEUX : Modification présentant un risque
5.1.1.c.3. ESSIEUX : Modification présentant un risque : stabilité perturbée, fonctionnement affecté, distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule, garde au sol insuffisante
5.1.2.a.3. PORTE-FUSÉES : Fusée d'essieu fracturée
 5.1.2.b.2. PORTE-FUSÉES : Usure excessive du pivot et/ou des bagues
5.1.2.b.3. PORTE-FUSÉES : Usure excessive du pivot et/ou des bagues : risque de détachement; stabilité directionnelle perturbée
 5.1.2.c.2. PORTE-FUSÉES : Mouvement excessif entre la fusée et la poutre
5.1.2.c.3. PORTE-FUSÉES : Mouvement excessif entre la fusée et la poutre : risque de détachement; stabilité directionnelle perturbée
 5.1.2.d.2. PORTE-FUSÉES : Jeu de la fusée dans l'essieu
5.1.2.d.3. PORTE-FUSÉES : Jeu de la fusée dans l'essieu : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée
 5.1.3.a.2. ROULEMENTS DE ROUE : Jeu excessif
5.1.3.a.3. ROULEMENTS DE ROUE : Jeu excessif : stabilité directionnelle perturbée ; risque de destruction
 5.1.3.b.2. ROULEMENTS DE ROUE : Roulement de roue trop serré, bloqué
5.1.3.b.3. ROULEMENTS DE ROUE : Roulement de roue trop serré, bloqué : risque de surchauffe ; risque de destruction
 5.2.1.a.2. MOYEU DE ROUE : Écrous ou goujons de roue manquants ou desserrés
5.2.1.a.3. MOYEU DE ROUE : Fixation manquante ou mauvaise fixation qui nuit très gravement à la sécurité routière
 5.2.1.b.2. MOYEU DE ROUE : Moyeu usé ou endommagé
5.2.1.b.3. MOYEU DE ROUE : Moyeu tellement usé ou endommagé que la fixation des roues n'est plus assurée
5.2.2.a.3. JANTE : Fêlure ou défaut de soudure
 5.2.2.b.2. JANTE : Mauvais assemblage des éléments de jante
5.2.2.b.3. JANTE : Mauvais assemblage des éléments de jante : détachement probable
 5.2.2.c.2. JANTE : Jante gravement déformée ou usée
5.2.2.c.3. JANTE : Jante gravement déformée ou usée : la fixation au moyeu n'est plus assurée ; la fixation du pneu n'est plus assurée
 5.2.2.d.2. JANTE : Taille, conception technique, compatibilité ou type de jante non conforme aux exigences et nuisant à la sécurité routière
 5.2.3.a.2. PNEUMATIQUES : La taille, la capacité de charge, la marque de réception ou la catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique ne sont pas conformes aux exigences et nuisent à la sécurité routière
5.2.3.a.3. PNEUMATIQUES : Capacité de charge ou catégorie de l'indice de vitesse insuffisante pour l'utilisation réelle, le pneu touche une partie fixe du véhicule, ce qui compromet la sécurité de la conduite

5.2.3.b.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de taille différente sur un même essieu ou sur des roues jumelées ou de types différents sur un même essieu
 5.2.3.c.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de structure différente
 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé ou entaillé
5.2.3.d.3. PNEUMATIQUES : Corde visible ou endommagée
 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint
5.2.3.e.3. PNEUMATIQUES : La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences
 5.2.3.f.2. PNEUMATIQUES : Frottement ou risque de frottement du pneu contre d'autres éléments (sécurité de conduite non compromise)
 5.2.3.g.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques retaillés non conformes aux exigences
5.2.3.g.3. PNEUMATIQUES : Pneumatiques retaillés non conformes aux exigences : couche de protection de la corde affectée
 5.2.3.h.2. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques est manifestement inopérant
 5.3.1.a.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu
5.3.1.a.3. RESSORTS ET STABILISATEURS : Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu : jeu visible ; fixations très mal attachées
 5.3.1.b.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Un élément de ressort ou de stabilisateur est endommagé ou fendu
5.3.1.b.3. RESSORTS ET STABILISATEURS : Un élément de ressort est endommagé ou fendu : ressort ou lame principale ou lames supplémentaires très gravement affectés
 5.3.1.c.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Ressort ou stabilisateur manquant
5.3.1.c.3. RESSORTS ET STABILISATEURS : Ressort ou lame principale ou lames supplémentaires manquant(es)
 5.3.1.d.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Modification présentant un risque
5.3.1.d.3. RESSORTS ET STABILISATEURS : Modification présentant un risque: distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; ressorts inopérants
 5.3.2.a.2. AMORTISSEURS : Amortisseur mal fixé
 5.3.2.b.2. AMORTISSEURS : Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave
 5.3.3.a.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu
5.3.3.a.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée
 5.3.3.b.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Élément endommagé ou présentant une corrosion excessive
5.3.3.b.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Élément endommagé ou présentant une corrosion excessive : stabilité de l'élément affectée ou élément fêlé
 5.3.3.c.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Modification présentant un risque
5.3.3.c.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; dispositif inopérant
 5.3.4.a.2. ROTULES DE SUSPENSION : Usure excessive
5.3.4.a.3. ROTULES DE SUSPENSION : Usure excessive : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée

5.3.4.b.2. ROTULES DE SUSPENSION : Capuchon antipoussière manquant ou fêlé

5.3.5.a.3. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE : Système inutilisable

5.3.5.b.2. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE : Un élément est endommagé, modifié ou détérioré d'une façon susceptible d'altérer le fonctionnement du système

5.3.5.b.3. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE : Un élément est endommagé, modifié ou détérioré : fonctionnement du système gravement affecté
5.3.5.c.2. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE : Fuite audible dans le système

CHASSIS ET ACCESSOIRES DU CHASSIS

6.1.1.a.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Légère fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse

6.1.1.a.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Grave fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse

6.1.1.b.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches

6.1.1.b.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches : jeu dans la majorité des fixations ; résistance insuffisante des pièces

6.1.1.c.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage

6.1.1.c.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage : résistance insuffisante des pièces

6.1.1.d.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Légère fêlure ou déformation du berceau

6.1.1.d.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Grave fêlure ou déformation du berceau

6.1.1.e.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Mauvaise fixation du berceau

6.1.1.f.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau

6.1.1.f.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau : résistance insuffisante des pièces

6.1.1.g.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification présentant un risque

6.1.2.a.2. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement

6.1.2.a.3. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement : très grand risque de chute

6.1.3.a.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Mauvaise fixation du réservoir, des carters de protection ou des conduites de carburant ne présentant pas un risque particulier d'incendie

6.1.3.a.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Mauvaise fixation du réservoir ou des conduites de carburant présentant un risque particulier d'incendie

6.1.3.b.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Fuite de carburant ou bouchon de remplissage manquant ou inopérant

6.1.3.b.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Fuite de carburant : risques d'incendie ; perte excessive de substances dangereuses

6.1.3.c.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Conduites endommagées

6.1.3.e.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Risque d'incendie lié à une fuite de carburant, à une mauvaise protection du réservoir de carburant ou du système d'échappement, à l'état du compartiment moteur

6.1.3.f.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Système GPL/GNC/GNL non conforme aux exigences, partie du système défectueuse

6.1.3.g.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Réservoirs, carters de protection endommagés

6.1.3.h.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Contrôle impossible du réservoir

6.1.3.i.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Fonctionnement au gaz carburant impossible

6.1.3.k.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Dispositif de remplissage GAZ détérioré

6.1.3.l.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Accessoires fixés sur le réservoir détériorés

6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact

6.1.4.a.3. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact : chute probable de pièces ; fonctionnement gravement affecté

6.1.4.b.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT : Dispositif manifestement non conforme aux exigences

6.1.5.b.2. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT) : Support fêlé ou mal fixé

6.1.5.c.2. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT) : Roue de secours mal attachée au support

6.1.5.c.3. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT) : Roue de secours mal attachée au support : très grand risque de chute

6.1.6.a.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Élément endommagé, défectueux ou fissuré

6.1.6.a.3. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Élément endommagé, défectueux ou fissuré (si utilisé)

6.1.6.b.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Usure excessive d'un élément

6.1.6.b.3. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Limite d'usure dépassée

6.1.6.c.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Mauvaise fixation

6.1.6.c.3. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Fixation mal attachée avec un très grand risque de chute

6.1.6.d.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Absence ou mauvais fonctionnement d'un dispositif de sécurité

6.1.6.e.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Témoin d'accouplement inopérant

6.1.6.f.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Plaque d'immatriculation illisible (hors utilisation)

6.1.6.g.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Modification présentant un risque (pièces auxiliaires)

6.1.6.g.3. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Modification présentant un risque (pièces principales)

6.1.6.h.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Accouplement trop faible

6.1.7.a.2. TRANSMISSION : Boulons de fixation desserrés ou manquants

6.1.7.a.3. TRANSMISSION : Boulons de fixation desserrés ou manquants au point de constituer une menace grave pour la sécurité routière

6.1.7.b.2. TRANSMISSION : Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission

6.1.7.b.3. TRANSMISSION : Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission : très grand risque de déboîtement ou de fissure

6.1.7.c.2. TRANSMISSION : Usure excessive des joints universels

6.1.7.c.3. TRANSMISSION : Usure excessive des joints universels : très grand risque de déboîtement ou de fissure

6.1.7.d.2. TRANSMISSION : Raccords flexibles détériorés

6.1.7.d.3. TRANSMISSION : Raccords flexibles détériorés : très grand risque de déboîtement ou de fissure

6.1.7.e.2. TRANSMISSION : Arbre de transmission endommagé ou déformé

6.1.7.f.2. TRANSMISSION : Cage de roulement fissurée ou mal fixée

6.1.7.f.3. TRANSMISSION : Cage de roulement fissurée ou mal fixée : très grand risque de déboîtement ou de fissure

6.1.7.g.2. TRANSMISSION : Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé

6.1.7.h.2. TRANSMISSION : Modification illégale de la transmission

6.1.8.a.2. SUPPORT DE MOTEUR : Fixations détériorées, manifestement gravement endommagées

6.1.8.a.3. SUPPORT DE MOTEUR : Fixations desserrées ou fêlées

6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures

6.2.1.a.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures : chute probable

6.2.1.b.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Montant mal fixé

6.2.1.b.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Montant mal fixé : stabilité compromise

6.2.1.c.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Entrée de fumées du moteur ou d'échappement

6.2.1.d.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Modification présentant un risque

6.2.1.d.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux pièces en rotation ou en mouvement ou par rapport à la route

6.2.2.a.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Cabine mal fixée

6.2.2.a.3. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Cabine mal fixée : stabilité compromise

6.2.2.b.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Carrosserie / cabine manifestement mal centrée sur le châssis

6.2.2.c.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses

6.2.2.c.3. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses au point de constituer une menace très grave pour la sécurité routière

6.2.2.d.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Corrosion excessive aux points de fixation sur les caisses autoporteuses

6.2.2.d.3. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Corrosion excessive aux points de fixation sur les caisses autoporteuses : stabilité altérée

6.2.3.a.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Une portière ne s'ouvre ou ne se ferme pas correctement

6.2.3.b.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes coulissantes)

6.2.3.b.3. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes pivotantes)

6.2.3.c.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches manquantes ou mal fixées

6.2.3.d.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière détériorée susceptible de provoquer des blessures

6.2.4.a.2. PLANCHER : Plancher mal fixé ou gravement détérioré

6.2.4.a.3. PLANCHER : Plancher mal fixé ou gravement détérioré : stabilité insuffisante

6.2.5.a.2. SIÈGE CONDUCTEUR : Structure du siège défectueuse

6.2.5.a.3. SIÈGE CONDUCTEUR : Siège mal fixé

6.2.5.b.2. SIÈGE CONDUCTEUR : Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage

6.2.5.b.3. SIÈGE CONDUCTEUR : Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage : siège mobile ou dossier impossible à fixer

6.2.6.a.2. AUTRES SIÈGES : Sièges défectueux ou mal fixés (pièces principales)

6.2.6.b.2. AUTRES SIÈGES : Dépassement du nombre de sièges autorisé ; disposition non conforme à la réception

6.2.7.a.2. COMMANDES DE CONDUITE : Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement

6.2.7.a.3. COMMANDES DE CONDUITE : Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement : sécurité compromise

6.2.8.a.2. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE : Marchepied ou anneau de marchepied mal fixé : stabilité insuffisante

6.2.8.b.2. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE : Marchepied ou anneau dans un état susceptible de blesser les utilisateurs

6.2.8.c.2. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE : Mauvais fonctionnement du marchepied escamotable

6.2.9.a.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS : Fixation défectueuse d'un accessoire ou équipement

6.2.9.b.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS : Pièces rapportées risquant de causer des blessures, sécurité compromise

6.2.9.c.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS : Équipement hydraulique non étanche : perte excessive de substances dangereuses

6.2.10.a.2. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTIPROJECTIONS : Manquants, gravement détériorés ou risque de chute

6.2.10.c.2. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTIPROJECTIONS : Non-conforme aux exigences

6.2.11.a.2. BÉQUILLE : Manquante ou mal fixée ou gravement rouillée

6.2.11.c.2. BÉQUILLE : Risque de se déplier lorsque le véhicule est en mouvement

6.2.13.a.2. AUTRES OUVRANTS : Un ouvrant est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermé

6.2.13.b.2. AUTRES OUVRANTS : Détérioration susceptible de provoquer des blessures

AUTRE MATERIEL

7.1.1.a.2. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES : Point d'ancrage gravement détérioré

7.1.1.a.3. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES : Point d'ancrage gravement détérioré : stabilité réduite

7.1.1.b.2. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES : Ancrage desserré

7.1.2.a.3. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Ceinture de sécurité obligatoire manquante ou non montée

7.1.2.b.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Ceinture de sécurité endommagée : coupure ou signes de distension

7.1.2.c.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Ceinture de sécurité non conforme aux exigences

7.1.2.d.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Boucle de ceinture de sécurité endommagée ou ne fonctionnant pas correctement

7.1.2.e.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Rétracteur de ceinture de sécurité endommagé ou ne fonctionnant pas correctement

7.1.3.a.2. LIMITEUR D'EFFORT DE CEINTURE DE SÉCURITÉ : Limiteur d'effort manifestement manquant ou ne convenant pas pour le véhicule

7.1.3.b.2. LIMITEUR D'EFFORT DE CEINTURE DE SÉCURITÉ : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

7.1.4.a.2. PRÉTENSIONNEUR DE CEINTURE DE SÉCURITÉ : Prétensionneur endommagé, manifestement manquant ou ne convenant pas au véhicule

7.1.4.b.2. PRÉTENSIONNEUR DE CEINTURE DE SÉCURITÉ : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

7.1.5.a.2. AIRBAG : Coussins gonflables manifestement manquants ou ne convenant pas pour le véhicule

7.1.5.b.2. AIRBAG : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

7.1.5.c.2. AIRBAG : Coussin gonflable manifestement inopérant

7.1.6.a.2. SYSTÈME DE RETENUE SUPPLÉMENTAIRE (SRS) : L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système

7.1.6.b.2. SYSTÈME DE RETENUE SUPPLÉMENTAIRE (SRS) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

7.2.1.a.2. EXTINCTEUR : Manquant

7.2.1.b.2. EXTINCTEUR : Non conforme aux exigences : si requis

7.3.1.b.2. SERRURES ET DISPOSITIF ANTIVOL : Défectueux

7.3.1.b.3. SERRURES ET DISPOSITIF ANTIVOL : Défectueux : le dispositif se verrouille ou se bloque inopinément

7.7.1.a.2. AVERTISSEUR SONORE : Ne fonctionne pas correctement : totalement inopérant

7.7.1.c.2. AVERTISSEUR SONORE : Non-conforme aux exigences : risque que le son émis soit confondu avec celui des sirènes officielles

7.8.1.a.2. INDICATEUR DE VITESSE : Manquant (si requis)

7.8.1.b.2. INDICATEUR DE VITESSE : Totalement inopérant

7.8.1.c.2. INDICATEUR DE VITESSE : Totalement dépourvu d'éclairage

7.9.1.a.2. CHRONOTACHYGRAPHE : Non conforme aux exigences

7.9.1.b.2. CHRONOTACHYGRAPHE : Dispositif inopérant

7.9.1.c.2. CHRONOTACHYGRAPHE : Scellés défectueux ou manquants

7.9.1.d.2. CHRONOTACHYGRAPHE : Plaque d'installation ou de vérification manquante, illisible ou périmée

7.9.1.e.2. CHRONOTACHYGRAPHE : Altération ou manipulation évidente

7.9.1.f.2. CHRONOTACHYGRAPHE : La taille des pneumatiques n'est pas compatible avec les paramètres d'étalonnage

7.9.1.g.2. CHRONOTACHYGRAPHE : Ouverture de la trappe d'accès aux scellés impossible

7.10.1.a.2. LIMITEUR DE VITESSE : Non-conforme aux exigences

7.10.1.b.2. LIMITEUR DE VITESSE : Dispositif manifestement inopérant

7.10.1.c.2. LIMITEUR DE VITESSE : Vitesse de consigne incorrecte

7.10.1.d.2. LIMITEUR DE VITESSE : Scellés défectueux ou manquants

7.10.1.e.2. LIMITEUR DE VITESSE : Etiquette manquante ou illisible

7.10.1.f.2. LIMITEUR DE VITESSE : La taille des pneumatiques n'est pas compatible avec les paramètres d'étalonnage

7.11.1.b.2. COMPTEUR KILOMÉTRIQUE : Manifestement inopérant

7.12.1.a.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ (ESC) : Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé

7.12.1.b.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ (ESC) : Câblage endommagé

7.12.1.c.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ (ESC) : Autres composants manquants ou endommagés

7.12.1.d.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ (ESC) : Commutateur endommagé ou ne fonctionnant pas correctement

7.12.1.e.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ (ESC) : L'indicateur de dysfonctionnement de l'ESC fait état d'une défaillance du système

7.12.1.f.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ (ESC) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

NUISANCE

8.1.1.a.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT : Niveaux de bruit anormalement élevé ou excessif

8.1.1.b.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT : Un élément du système est desserré, endommagé, mal monté, manquant ou manifestement modifié d'une manière néfaste au niveau de bruit

8.1.1.b.3. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT : Très grand risque de chute

8.2.11.a.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ : L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux

8.2.11.b.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ : Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions

8.2.12.d.2. ÉMISSIONS DES MOTEURS À ALLUMAGE COMMANDÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important

8.2.12.g.2. ÉMISSIONS DES MOTEURS À ALLUMAGE COMMANDÉ : Fumée excessive

8.2.21.a.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION : L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux

8.2.21.b.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION : Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions

8.2.22.a.2. OPACITÉ : L'opacité dépasse la valeur de réception ou les mesures sont instables

8.2.22.b.2. OPACITÉ : L'opacité dépasse les limites réglementaires, en l'absence de valeur de réception ou les mesures sont instables

8.2.22.c.2. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important

8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

8.2.22.f.2. OPACITÉ : Fumée excessive

8.2.23.a.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : Fuite de solution d'urée

8.2.23.b.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : Ouverture impossible du réservoir de solution d'urée ou absence du bouchon de réservoir

8.2.23.c.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : L'indicateur de dysfonctionnement du système SCR fait état d'une défaillance

8.2.23.d.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : Le système signale la nécessité de remplir le réservoir d'urée

8.2.23.e.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : Fusible associé au circuit électrique d'alimentation du système SCR endommagé ou contrôle impossible du fusible

8.2.23.f.3. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : Retrait du fusible associé au circuit électrique d'alimentation du système SCR

8.2.23.g.3. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : Présence d'un émulateur sur la prise OBD, dans la boîte à fusibles ou dans le compartiment moteur

8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route

8.4.1.a.3. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route : écoulement permanent constituant un risque très grave.

CONTROLES SUPPLEMENTAIRES - TCP

9.1.1.a.2. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Fonctionnement défectueux

9.1.1.a.3. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Non fonctionnement

9.1.1.b.2. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Mauvais état : risque de blessures

9.1.1.b.3. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Mauvais état : très grand risque de chute

9.1.1.c.2. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Commande d'urgence défectueuse

9.1.1.c.3. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Commande d'urgence inopérante

9.1.1.d.2. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Télécommande des portes (commande au tableau de bord) ou dispositifs d'alerte défectueux

9.1.1.e.2. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Non conformes aux exigences

9.1.1.f.2. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Largeur de porte insuffisante

9.1.2.a.2. ISSUES DE SECOURS : Fonctionnement défectueux

9.1.2.a.3. ISSUES DE SECOURS : Non fonctionnement

9.1.2.b.2. ISSUES DE SECOURS : Signalisation des issues de secours manquante

9.1.2.c.2. ISSUES DE SECOURS : Plus d'un marteau brise-vitre manquant

9.1.2.c.3. ISSUES DE SECOURS : Aucun marteau brise-vitre

9.1.2.d.2. ISSUES DE SECOURS : Non conformes aux exigences

9.2.1.a.2. SYSTÈME DE DÉSEMBUAGE ET DE DÉGIVRAGE : Mauvais fonctionnement : Affecte la sécurité de la conduite

9.2.1.a.3. SYSTÈME DE DÉSEMBUAGE ET DE DÉGIVRAGE : Émission de gaz toxiques dans la cabine de conduite ou l'habitacle

9.3.1.a.3. SYSTÈME DE VENTILATION ET DE CHAUFFAGE : Émission de gaz toxiques dans la cabine de conduite ou l'habitacle

9.4.1.a.2. SIÈGES DE PASSAGERS (Y COMPRIS LES SIÈGES POUR LE PERSONNEL D'ACCOMPAGNEMENT) : Le siège basculant ou

pliant ne fonctionne pas automatiquement : issue de secours obstruée

9.4.1.b.3. SIÈGES DE PASSAGERS (Y COMPRIS LES SIÈGES POUR LE PERSONNEL D'ACCOMPAGNEMENT) : Non conforme aux exigences

9.4.2.a.2. SIÈGE DU CONDUCTEUR (EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES) : Dispositifs spéciaux défectueux : Champ de vision réduit

9.4.2.b.2. SIÈGE DU CONDUCTEUR (EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES) : Protection du conducteur mal fixée ou non conforme aux exigences : risque de blessure

9.4.3.a.2. COUCHETTE : Détérioration notable ou fixation défectueuse

9.5.1.a.2. DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR ET D'INDICATION DE PARCOURS : Dispositifs défectueux ou non conformes aux exigences : totalement inopérants

9.6.1.a.2. COULOIRS, EMBLACEMENT POUR VOYAGEURS DEBOUT : Mauvaise fixation du plancher

9.6.1.a.3. COULOIRS, EMBLACEMENT POUR VOYAGEURS DEBOUT : Mauvaise fixation du plancher : stabilité compromise

9.6.1.b.2. COULOIRS, EMBLACEMENT POUR VOYAGEURS DEBOUT : Mains courantes ou poignées défectueuses : mal fixées ou inutilisables

9.6.1.c.2. COULOIRS, EMBLACEMENT POUR VOYAGEURS DEBOUT : Non conformes aux exigences : largeur ou espace insuffisant

9.7.1.a.2. ESCALIERS ET MARCHES : Endommagés

9.7.1.a.3. ESCALIERS ET MARCHES : Stabilité compromise

9.7.1.b.2. ESCALIERS ET MARCHES : Les marches escamotables ne fonctionnent pas correctement

9.7.1.c.2. ESCALIERS ET MARCHES : Non conformes aux exigences : largeur insuffisante ou hauteur excessive

9.10.1.a.2. PORTES ARRIÈRE : Protection des portes non conforme aux exigences concernant cette forme de transport : mauvais fonctionnement

9.10.1.a.3. PORTES ARRIÈRE : Protection des portes non conforme aux exigences concernant cette forme de transport : non fonctionnement

9.11.1.a.2. PORTES, RAMPES ET ASCENSEURS : Fonctionnement défectueux

9.11.1.a.3. PORTES, RAMPES ET ASCENSEURS : Fonctionnement défectueux : sécurité compromise

9.11.1.b.2. PORTES, RAMPES ET ASCENSEURS : Stabilité compromise ; risque de blessures

9.11.1.c.3. PORTES, RAMPES ET ASCENSEURS : Commande(s) défectueuse(s) : sécurité compromise

9.11.1.d.2. PORTES, RAMPES ET ASCENSEURS : Avertisseur(s) totalement inopérant(s)

9.11.1.e.3. PORTES, RAMPES ET ASCENSEURS : Non conformes aux exigences

9.11.2.b.2. SYSTÈME DE RETENUE DU FAUTEUIL ROULANT : Mauvais état : stabilité compromise ; risque de blessures

9.11.2.d.3. SYSTÈME DE RETENUE DU FAUTEUIL ROULANT : Non conformes aux exigences

9.12.4.a.2. DISPOSITIF ÉTHYLOTTEST ANTI-DÉMARRAGE (EAD) : Absence

9.12.4.b.2. DISPOSITIF ÉTHYLOTTEST ANTI-DÉMARRAGE (EAD) : Plombage du dispositif éthylotest anti-démarrage défectueux ou absent

9.12.5.a.2. COUPE-CIRCUIT : Absence ou non-fonctionnement

VEHICULES DESTINES A L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE

12.1.1.a.2. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE DU VÉHICULE : Panneau détérioré : partie saillante

12.1.1.c.2. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE DU VÉHICULE : Mauvaise fixation : risque de détachement
 12.2.2.a.2. RÉTROVISEUR EXTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé
 12.2.2.b.2. RÉTROVISEUR EXTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE : Absent
 12.2.3.a.2. DOUBLE COMMANDE MANUELLE : Fonctionnement perturbé
 12.2.4.a.2. DOUBLE COMMANDE ACCÉLÉRATEUR : Absente
 12.2.5.a.2. DOUBLE COMMANDE FREINAGE : Absente
 12.2.6.a.2. DOUBLE COMMANDE DE DÉBRAYAGE : Fonctionnement perturbé
 12.2.6.b.2. DOUBLE COMMANDE DE DÉBRAYAGE : Absente

CONTROLES SUPPLEMENTAIRES TMD

14.1.1.a.2. CERTIFICAT D'AGRÉMENT TMD : Non conforme
 14.1.1.a.3. CERTIFICAT D'AGRÉMENT TMD : Absent ou périmé
 14.1.1.b.3. CERTIFICAT D'AGRÉMENT TMD : Non concordant avec le véhicule ou le document d'identification
 14.1.3.a.3. ATTESTATION DE CONTRÔLE ET ÉPREUVES DES CITERNES OU ÉLÉMENTS DE VÉHICULE-BATTERIE : Absente ou non conforme
 14.1.4.a.2. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DES FLEXIBLES DE CITERNE : PV d'épreuve hydraulique absent ou non conforme
 14.1.4.b.2. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DES FLEXIBLES DE CITERNE : PV d'épreuve d'étanchéité absent ou non conforme
 14.1.4.c.2. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DES FLEXIBLES DE CITERNE : Fiche de suivi absente ou non conforme
 14.2.1.a.2. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Composant mal fixé
 14.2.1.a.3. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Composant mal fixé : risque de court-circuit
 14.2.1.b.2. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Isolation endommagée ou détériorée
 14.2.1.b.3. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit
 14.2.1.c.2. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Composant ou raccordement endommagé ou détérioré
 14.2.1.c.3. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Composant ou raccordement endommagé ou détérioré : risque de court-circuit
 14.2.1.d.2. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Composant ou raccordement non conforme aux exigences
 14.2.2.a.2. MISE À LA TERRE : Prise de terre détériorée
 14.2.2.a.3. MISE À LA TERRE : Prise de terre absente ou non raccordée au châssis
 14.2.2.b.2. MISE À LA TERRE : Liaison équipotentielle avec le châssis détériorée
 14.2.2.b.3. MISE À LA TERRE : Liaison équipotentielle avec le châssis absente
 14.3.1.a.2. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLERMENT/COUP-DE-POING : Composant mal fixé
 14.3.1.a.3. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLERMENT/COUP-DE-POING : Composant mal fixé : risque de court-circuit
 14.3.1.b.2. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLERMENT/COUP-DE-POING : Isolation endommagée ou détériorée
 14.3.1.b.3. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLERMENT/COUP-DE-POING : Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit
 14.3.1.c.2. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLERMENT/COUP-DE-POING : Composant ou raccordement endommagé ou détérioré

14.3.1.c.3. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLERMENT/COUP-DE-POING : Composant ou raccordement endommagé ou détérioré : risque de court-circuit
 14.3.1.d.2. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLERMENT/COUP-DE-POING : Composant ou raccordement absent, non conforme aux exigences ou non fonctionnel
 14.4.1.a.2. PROTECTION THERMIQUE DU RALENTISSEUR : Absente
 14.4.2.a.2. PROTECTION THERMIQUE DE L'ÉCHAPPEMENT : Absente ou mal positionnée
 14.4.3.a.2. PROTECTION THERMIQUE EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Absente ou non conforme aux exigences
 14.4.4.a.2. CHAUFFAGE À COMBUSTION : Système non conforme aux exigences
 14.4.4.a.3. CHAUFFAGE À COMBUSTION : Équipement d'un système de chauffage à combustion présent dans le compartiment de transport
 14.4.5.a.2. EXTINCTEURS AUTOMATIQUES POUR LE COMPARTIMENT MOTEUR : Système détérioré avec mise en cause du fonctionnement
 14.4.5.a.3. EXTINCTEURS AUTOMATIQUES POUR LE COMPARTIMENT MOTEUR : Système absent
 14.4.6.a.2. PROTECTION THERMIQUE CONTRE LES FEUX DE PNEUMATIQUES : Détériorée
 14.4.6.a.3. PROTECTION THERMIQUE CONTRE LES FEUX DE PNEUMATIQUES : Absente ou non conforme aux exigences
 14.5.1.a.2. MARQUAGE DE LA CITERNE OU DES ÉLÉMENTS DU VÉHICULE-BATTERIE : Identification de la citerne impossible
 14.5.1.b.2. MARQUAGE DE LA CITERNE OU DES ÉLÉMENTS DU VÉHICULE-BATTERIE : Codage ADR absent ou illisible
 14.5.1.c.2. MARQUAGE DE LA CITERNE OU DES ÉLÉMENTS DU VÉHICULE-BATTERIE : Plaque COV absente ou illisible
 14.5.2.a.2. CITERNE ET ÉLÉMENTS DE VÉHICULE-BATTERIE : Citerne ou élément détérioré avec risque de fuite
 14.5.2.a.3. CITERNE ET ÉLÉMENTS DE VÉHICULE-BATTERIE : Citerne ou élément détérioré avec fuite ou risque de décrochage
 14.5.3.a.2. ÉQUIPEMENTS DE LA CITERNE : Détériorés avec risque de fuite ou de décrochage
 14.5.3.a.3. ÉQUIPEMENTS DE LA CITERNE : Détériorés avec fuite ou absent
 14.5.3.b.2. ÉQUIPEMENTS DE LA CITERNE : Équipement COV incomplet ou absent
 14.5.4.a.2. FLEXIBLE : Détérioré avec risque de fuite
 14.5.4.a.3. FLEXIBLE : Détérioré avec fuite
 14.5.4.b.2. FLEXIBLE : Risque de décrochage
 14.6.1.a.2. COMPARTIMENT DE TRANSPORT D'EXPLOSIFS : Non étanche ou ne disposant pas de protection contre les intempéries
 14.6.1.b.2. COMPARTIMENT DE TRANSPORT D'EXPLOSIFS : Interstices présents entre la cabine et le compartiment de transport
 14.6.1.c.2. COMPARTIMENT DE TRANSPORT D'EXPLOSIFS : Interstices présents sur la surface de chargement
 14.6.1.d.2. COMPARTIMENT DE TRANSPORT D'EXPLOSIFS : Joints à recouvrement des portes absents ou détériorés
 14.6.1.e.2. COMPARTIMENT DE TRANSPORT D'EXPLOSIFS : Paroi non conforme aux exigences
 14.6.2.a.2. VERROU DE SÛRETÉ (EXPLOSIFS) : Détérioré
 14.6.2.a.3. VERROU DE SÛRETÉ (EXPLOSIFS) : Absents

LEXIQUE

| | |
|-------------------|---|
| CTP : | Contrôle Technique Périodique (noté VTP dans les précédents bilans) |
| CV : | Contre-Visite |
| Taux CV S : | Taux de Contre-Visites pour défaillance majeure |
| Taux CV R : | Taux de Contre-Visites pour défaillance critique |
| TCP : | Transport en Commun de Personnes |
| TMD : | Transport de Marchandises Dangereuses |
| VE-TCP : | Véhicule Ecole de Transport en Commun de Personnes |
| VTMA-TCP : | Véhicule de Transport de Marchandises utilisé en Transport en Commun de Personnes |
| VM-TMD : | Véhicule à Moteur de Transport de Marchandises Dangereuses |
| VR-TMD : | Véhicule Remorqué de Transport de Marchandises Dangereuses |
| Habilitation Q2 : | Niveau d'habilitation du contrôleur obligatoire pour le contrôle des Véhicules de Transport en Commun de Personnes |
| Habilitation Q3 : | Niveau d'habilitation du contrôleur obligatoire pour le contrôle des Véhicules de Transport de Marchandises Dangereuses |